

Saintes



Cognac



Angoulême



Inondation de février 2026 sur le bassin de la Charente

Retour d'expérience

Table des matières

1. Contexte	4
2. Bilan pluviométrique.....	4
2.1 Bassin de la Charente	4
2.2 Stations Météo-France	5
3. Bilan hydrologique	7
3.1 Niveaux de la crue	10
3.2 Débits.....	11
4. Dynamique de la crue	13
4.1 Angoulême	13
4.2 Cognac	13
4.3 Saintes	14
4.4 Comparaisons des stations.....	15
5. Propagation et horloges de la crue	16
5.1 Le Bandiat, la Tardoire, la Bonnieure et le Son-Sonnette	17
5.2 L’Aume et la Couture.....	18
5.3 La Touvre	19
5.4 L’Antenne et le Né.....	20
5.5 La Seugne.....	21
6. Évaluation des dommages.....	22
6.1 Arrêtés Cat Nat	22
6.2 Enjeux impactés.....	25
7. Mise en perspective de la séquence de crue historique 2021 - 2023 - 2026.....	28
Annexes.....	29
Annexe 1 – Pluviométrie mensuelle aux stations Météo-France du bassin Charente.....	29
Annexe 2 – Hauteurs d’eaux aux stations du bassin Charente présentées dans la partie 3.1.....	35

1. Contexte

Le début d'année 2026 a été particulièrement pluvieux en France, notamment sur le bassin de la Charente, engendrant une crue majeure au mois de février qui a atteint des niveaux proches de la crue de janvier 1994. La succession de trois inondations importantes (d'un niveau supérieur à 6 m à Saintes) en l'espace de 5 ans (février 2021, décembre 2023 et février 2026) est remarquable et a durablement impacté le territoire.

Le présent rapport établit un retour d'expérience sur la crue de février 2026 qui s'est produite sur le bassin de la Charente.

2. Bilan pluviométrique

2.1 Bassin de la Charente

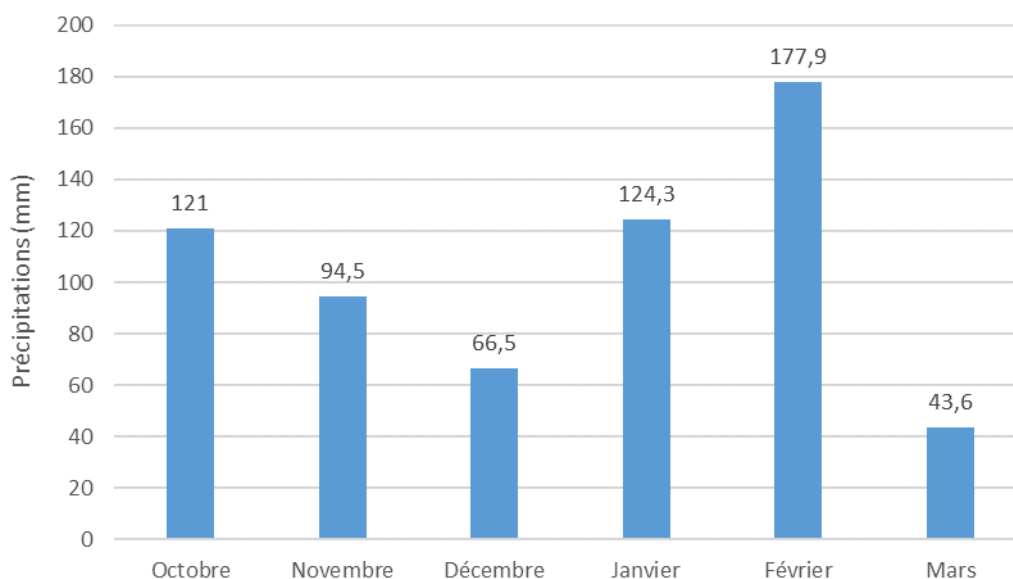


Figure 1 - Bilan pluviométrique mensuel (en mm) d'octobre à mars sur le bassin de la Charente

La fin d'année 2025 a été pluvieuse, mais dans des proportions classiques, avec des cumuls de précipitations proches des moyennes saisonnières : légèrement supérieurs pour le mois d'octobre et légèrement inférieurs pour le mois de décembre. Cependant, le début d'année 2026 a été particulièrement pluvieux, notamment le mois de février, qui a enregistré 178 mm de précipitations sur le bassin Charente. L'analyse des données pluviométriques à l'échelle journalière met en évidence une période quasiment ininterrompue de précipitations entre le 5 janvier et le 20 février. Cet épisode prolongé est à l'origine de la crue de février qui s'est généralisée sur le bassin.

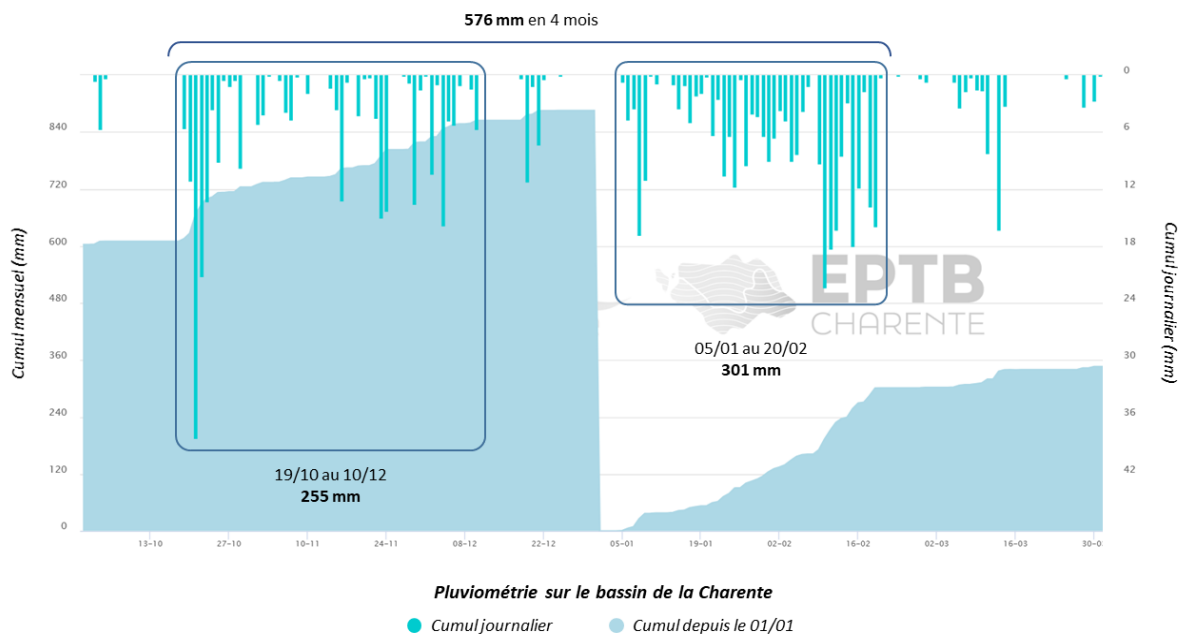


Figure 2 - Bilan pluviométrique (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 sur le bassin de la Charente (e-tiage Charente)

Du 19 octobre au 10 décembre, le temps a été perturbé sur le bassin de la Charente avec 255 mm de précipitations en 53 jours. Cependant, la quantité de précipitation n'a été que légèrement au-dessus de la moyenne saisonnière. Quelques journées ont tout de même été très pluvieuses, notamment lors du passage de la tempête Benjamin les 21 et 22 octobre, qui a apporté 59 mm de précipitations en 2 jours.

Il y a ensuite eu une période d'accalmie jusqu'au 4 janvier, entrecoupée de quelques jours de pluie du 19 au 21 décembre, représentant 20 mm de précipitations.

Une nouvelle période de précipitations, plus conséquente et quasiment ininterrompue, a ensuite eu lieu du 5 janvier au 20 février. Sur cette période de 47 jours, il est tombé 301 mm de précipitations, soit environ 35% de la moyenne annuelle (800 - 900 mm). Cette période a été marquée par le passage de plusieurs dépressions atmosphériques successives amenant des précipitations importantes : les tempêtes Goretti, Ingrid, Nils et Pedro.

2.2 Stations Météo-France

L'EPTB Charente dispose des données pluviométriques journalières issues de 11 stations Météo-France situées sur le bassin de la Charente. Ces données sont accessibles via la plateforme e-crue Charente (charente-e-crue.com).



Sources : IGN, Météo-France - Auteur : EPTB Charente

Figure 3 - Carte de localisation des stations Météo-France sur le bassin de la Charente

Station	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Saintes	129	119	72	164	179	46
Cognac	118	83	66	124	162	39
La Couronne	149	89	67	130	154	42
Saint-Germain-de-Lusignan	125	105	68	141	149	43
Nuaille-sur-Boutonne	102	88	53	93	167	48
Melle	124	120	72	120	183	58
Villiers-Couture	129	113	72	130	221	42
Tusson	129	96	79	131	188	44
Civray	103	69	68	95	141	38
Le Vieux Cérier	139	105	61	123	196	67
Montemboeuf	148	82	63	117	188	38

Tableau 1 - Bilan pluviométrique mensuel (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 des différentes stations Météo-France du bassin de la Charente

Lorsqu'on compare les précipitations enregistrées par les différentes stations avec leurs normales mensuelles (graphiques en annexe 1), on constate que les mois de janvier et février sont largement excédentaires. Ce constat est particulièrement marqué en février, où les cumuls dépassent systématiquement plus du double des normales mensuelles, atteignant même jusqu'à trois fois ces valeurs pour certaines stations.

3. Bilan hydrologique

Le niveau des nappes sur le bassin se situe autour de la moyenne au début du mois de février, malgré d'importantes précipitations en janvier.



SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

Situation des nappes au 1^{er} février 2026

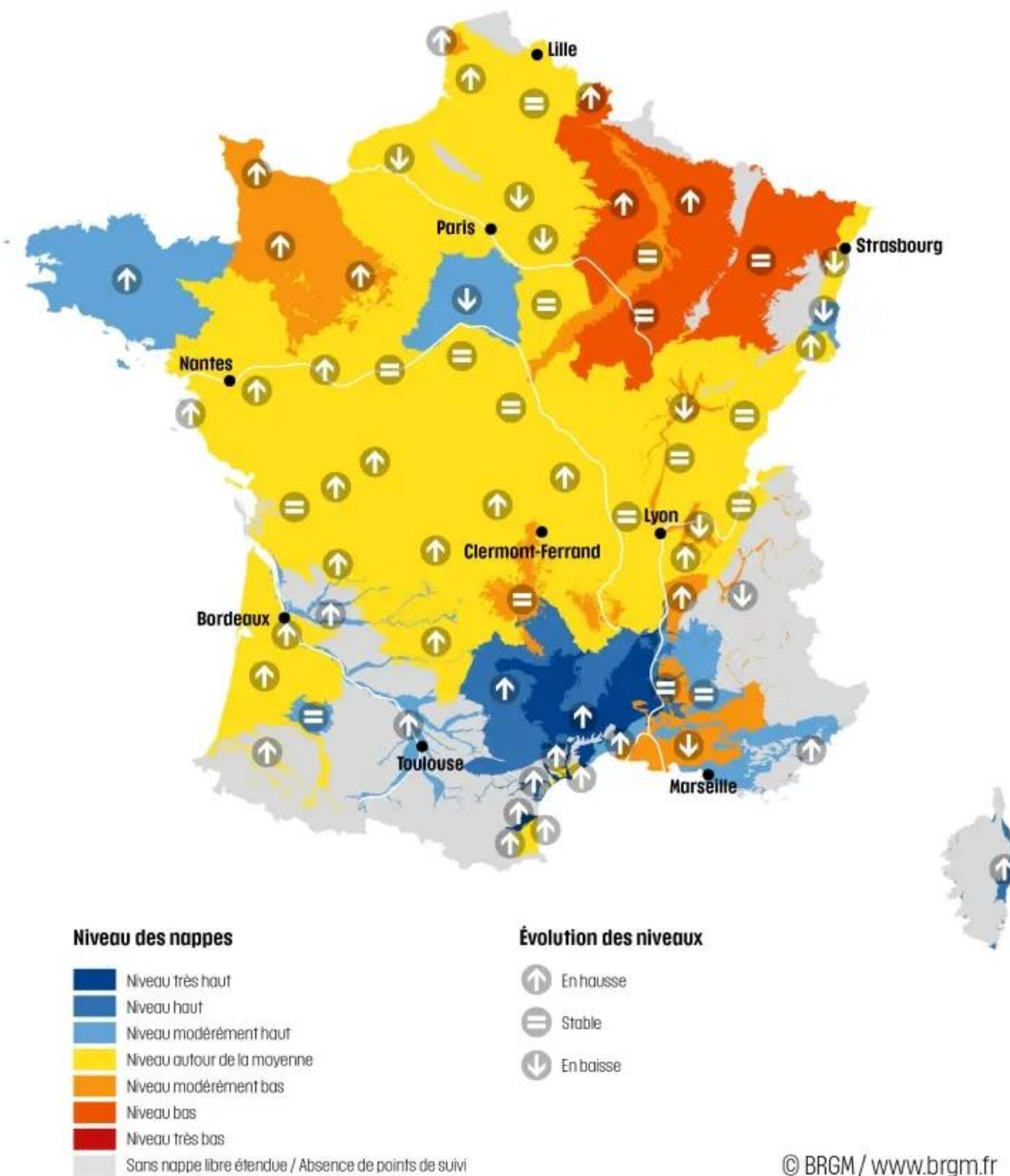


Figure 4 - Situation des nappes au 01 février 2026 (BRGM)

Cependant, les précipitations abondantes du mois de février ont permis de recharger efficacement les nappes. Mi-février, le niveau des nappes est modérément haut à haut.

Situation des nappes au 15 février 2026

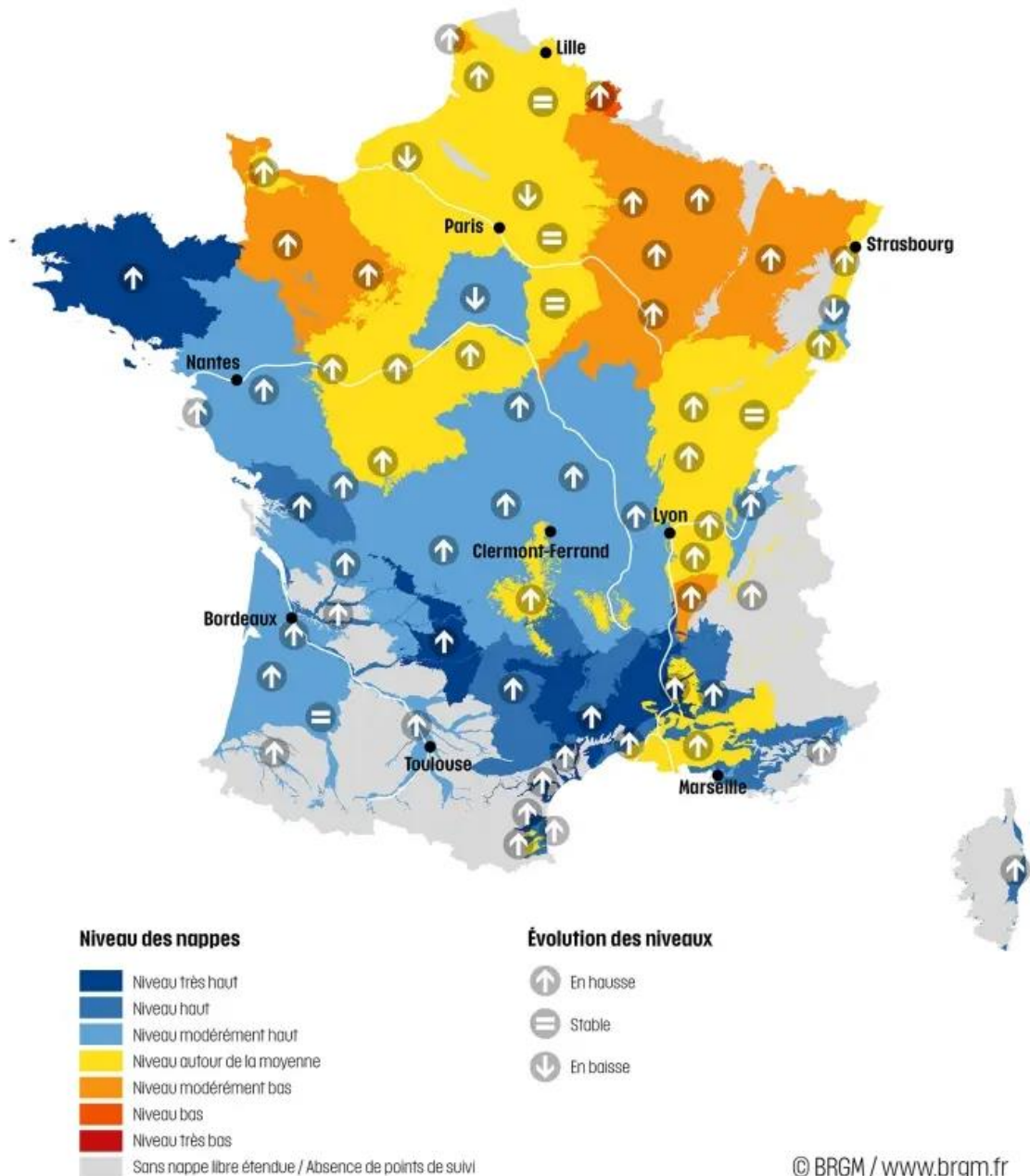


Figure 5 - Situation des nappes au 15 février 2026 (BRGM)

À la fin du mois de février, le niveau des nappes du bassin est très haut.

Situation des nappes au 1^{er} mars 2026

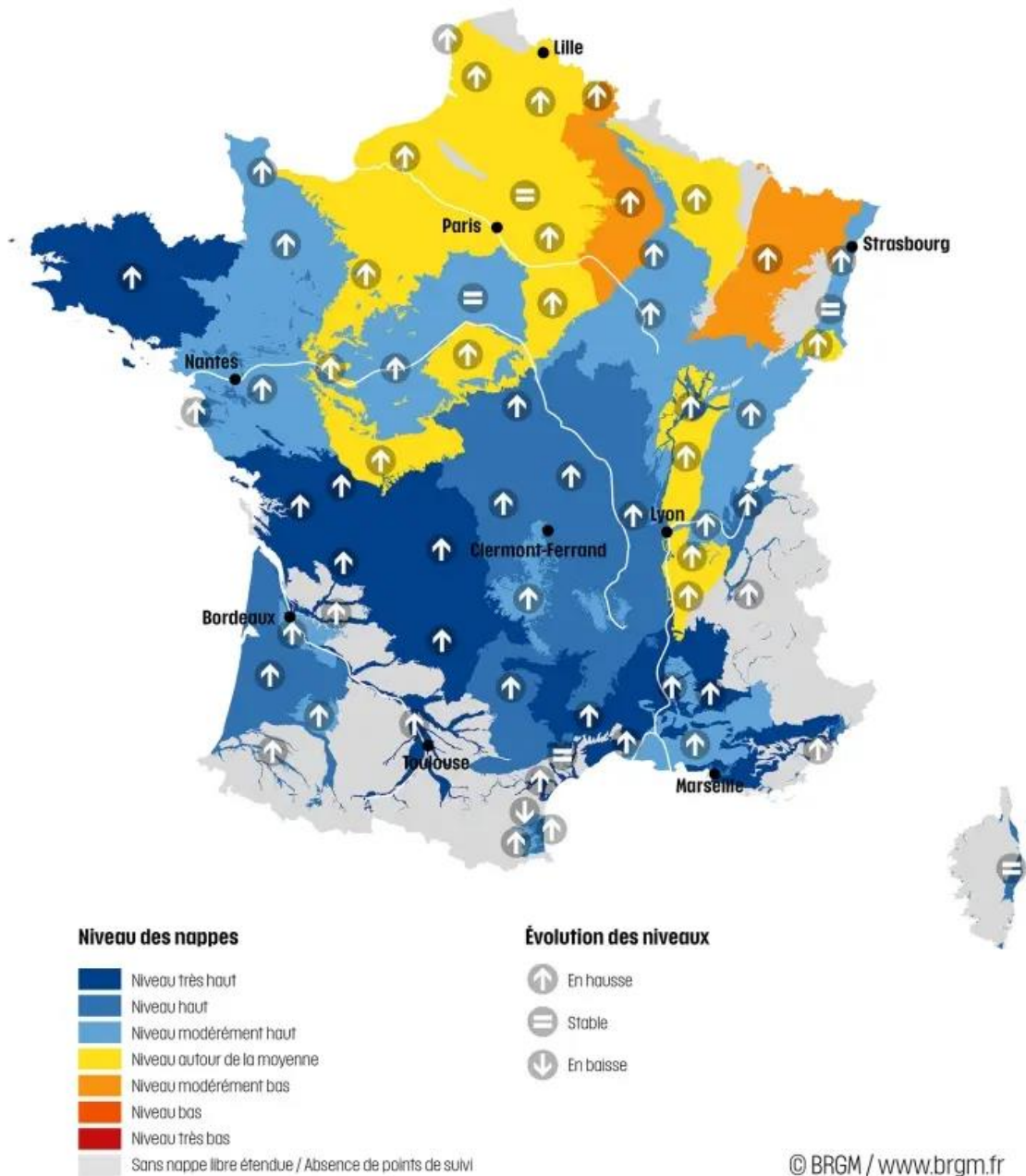


Figure 6 - Situation des nappes au 01 mars 2026 (BRGM)

Selon le BRGM (Nappes d'eau souterraine au 1^{er} février 2026) : « Les nappes réactives affichant des niveaux élevés (comme c'est le cas sur le bassin de la Charente) contribuent aux inondations et aux crues des cours d'eau de février, soit directement en débordant au-dessus du sol ou en alimentant le cours d'eau, soit indirectement en saturant les sols, limitant ainsi l'infiltration des pluies et favorisant le ruissellement ».

3.1 Niveaux de la crue

La Charente et ses principaux affluents sont équipés de stations limnimétriques permettant de mesurer les hauteurs d’eau (graphiques en annexe 2) et les débits atteints.

Le tableau ci-dessous renseigne les hauteurs d’eau relevées à différentes stations de mesure de la Charente et les compare aux crues de décembre 1982 (crue centennale), janvier 1994 (crue cinquantiennale), février 2021 (crue vingtennale) et décembre 2023 (crue vingtennale).

Station	Février 2026	Décembre 1982	Janvier 1994	Février 2021	Décembre 2023
Mansle	2,21	2,38	2,36	2,07	2,05
Vindelle	2,94	-	-	2,88	2,93
Angoulême	4,95	5,57	5,32	4,85	4,78
Jarnac	12,61	13,20	12,65	12,46	12,49
Cognac	7,91	8,45	8,04	7,59	7,59
Saintes	6,57	6,84	6,67	6,18	6,09
Saint-Savinien	4,91	5,07	-	4,61	4,53

Données expertisées et validées ; Données expertisées et pré-validées ; Données brutes calculées ; Données historiques du Service de Prévion des Crues (SPC)

Tableau 2 - Hauteurs d’eau (en m) aux principales stations de la Charente

La crue de février 2026 a atteint des niveaux particulièrement élevés sur la Charente, se situant entre les crues de février 2021 et de janvier 1994. Elle a été d’autant plus importante sur les secteurs de la Charente moyenne (de Linars à Saint-Laurent-de-Cognac) et de la Charente aval (de Chérac à la confluence avec la Boutonne). Le SPC évalue la période de retour de ces deux tronçons à environ 50 ans. Sur ces stations, les hauteurs se sont rapprochées de la crue de janvier 1994 : - 3 cm à Jarnac, - 13 cm à Cognac et - 10 cm à Saintes. **Depuis le début du XX^e siècle, il s’agit de la dixième crue dépassant la cote de 6 m à Saintes et de la quatrième plus importante.**

En revanche, en amont, l’événement a été plus modéré : sa période de retour est estimée à environ 10 ans au niveau de la source de la Charente, et entre 10 et 30 ans sur le secteur de la Charente amont (de Mansle-les-Fontaines à Fléac).

Affluent	Station	Février 2026	Février 2021	Décembre 2023	Crue de référence
Bandiat	Marthon	1,68	1,74	1,74	1,80 (1982)
Tardoire	La Rochefoucauld	3,08	2,80	2,92	3,60 (1962)
Bonnieure	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	2,17	-	1,84	-
Son-Sonnette	Saint-Front	1,44	-	1,41	-
Touvre [résurgence]	Gond-Pontouvre [Foulpougne]	1,09	0,97	0,97	-
Né	Salles-d’Angles [bief principal]	2,74	-	2,84	-

Antenne	Prignac	2,24		1,94	2,14	-
Seugne	Pons	13,20		12,93	13,37	13,75 (1986)
Boutonne amont	Saint-Jean-d'Angély [Pont Saint-Jacques]	10,73		10,62	10,64	11,15 (1982)
Boutonne aval	Tonnay-Boutonne	4,28		4,12	4,09	4,78 (1982)

Données expertisées et validées ; Données expertisées et pré-validées ; Données corrigées ; Données brutes calculées ; Données historiques SPC

Tableau 3 - Hauteurs d'eau (en m) sur quelques stations des affluents de la Charente

Certains affluents ont également enregistré des hauteurs d'eau très importantes. C'est notamment le cas de la Bonniere et de l'Antenne, pour lesquelles le SPC a évalué la période de retour à environ 50 ans. Les hauteurs atteintes ont dépassé celles de la crue de décembre 2023 (+33 cm pour la Bonniere à Saint-Ciers-sur-Bonniere et +10 cm pour l'Antenne à Prignac).

Sur la Tardoire, la Seugne et la Boutonne amont, le SPC évalue la période de retour de la crue entre 10 et 30 ans.

Sur la Tardoire (La Rochefoucauld), la crue a dépassé celle de décembre 1982 de 34 cm et celle de février 2021 de 29 cm. Elle s'est approchée de celle de janvier 1994 (- 6 cm) mais reste néanmoins bien inférieure aux niveaux atteints en mars 1962 (- 51 cm).

À Pons, la Seugne a atteint 13,20 m, soit 27 cm de plus que la crue de février 2021. Elle reste néanmoins inférieure aux crues de décembre 2023 (- 17 cm), janvier 1994 (- 18 cm) et avril 1986 (-55 cm), cette dernière étant considérée comme la crue de référence sur la Seugne.

À Saint-Jean-d'Angély (Boutonne amont), la crue a dépassé celle de février 2021 de 11 cm et celle de décembre 2023 de 9 cm mais n'a pas atteint les niveaux de décembre 1982 (- 42 cm).

Sur le Bandiat, la Boutonne aval, l'Aume-Couture et l'Argentor, le SPC évalue la période de retour de la crue à environ 10 ans.

À Marthon (Bandiat), la crue est arrivée 6 cm en dessous des crues de février 2021 et de décembre 2023, et 12 cm en dessous de celle de 1982.

A Tonnay-Boutonne (Boutonne aval), la crue a dépassé celle de décembre 2023 de 19 cm et celle de février 2021 de 16 cm mais n'a pas atteint les niveaux de décembre 1982 (- 50 cm).

3.2 Débits

Le tableau ci-dessous renseigne les valeurs de débits maximaux à plusieurs endroits de la Charente et les compare aux crues de février 2021, de décembre 2023 et de décembre 1982.

Station	Février 2026	Février 2021	Décembre 2023	Décembre 1982
Mansle	324	289	281	360
Vindelle	399	378	395	480
Angoulême	455	430	414	620
Jarnac	486	446	453	670
Cognac	562	501	500	690
Saintes	733	635	616	800

Données expertisées et validées ; Données expertisées et pré-validées ; Données brutes calculées ; Données historiques SPC

Tableau 4 - Débit (en m³/s) aux principales stations de la Charente

On constate que les valeurs de débits de la crue de février 2026 sont systématiquement supérieures à celles de février 2021 et de décembre 2023 mais qu'elles restent néanmoins nettement inférieures aux valeurs de débits de la crue de décembre 1982.

Le tableau ci-dessous renseigne les valeurs des débits maximaux sur différents affluents de la Charente et les compare aux crues de février 2021 et de décembre 2023.

Affluent	Station	Février 2026	Février 2021	Décembre 2023
Bandiat	Marthon	27,9	30,2	29,6
Tardoire	La Rochefoucauld	104	82,8	90,6
Bonnieure	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	52	32,7	33,9
Son-Sonnette	Saint-Front	30,4	31,8	28
Touvre (Résurgence)	Gond-Pontouvre [Foulpougne]	41,8	90,8	40,8
Né	Salles-d'Angles et Celles [total]	70,6*	70,5*	76,2*
Antenne	Prignac	20,9	17,9	19,1
Seugne	Pons	150	128	165
Boutonne amont	Saint-Jean-d'Angély (pont Saint-Jacques)	111	-	-
Boutonne aval	Tonnay-Boutonne	162	135	130

Données expertisées et validées ; Données expertisées et pré-validées ; Données corrigées ; Données brutes calculées ; Données historiques SPC ; *Données calculées

Tableau 5 - Débit (en m³/s) sur quelques stations des affluents de la Charente

4. Dynamique de la crue

4.1 Angoulême

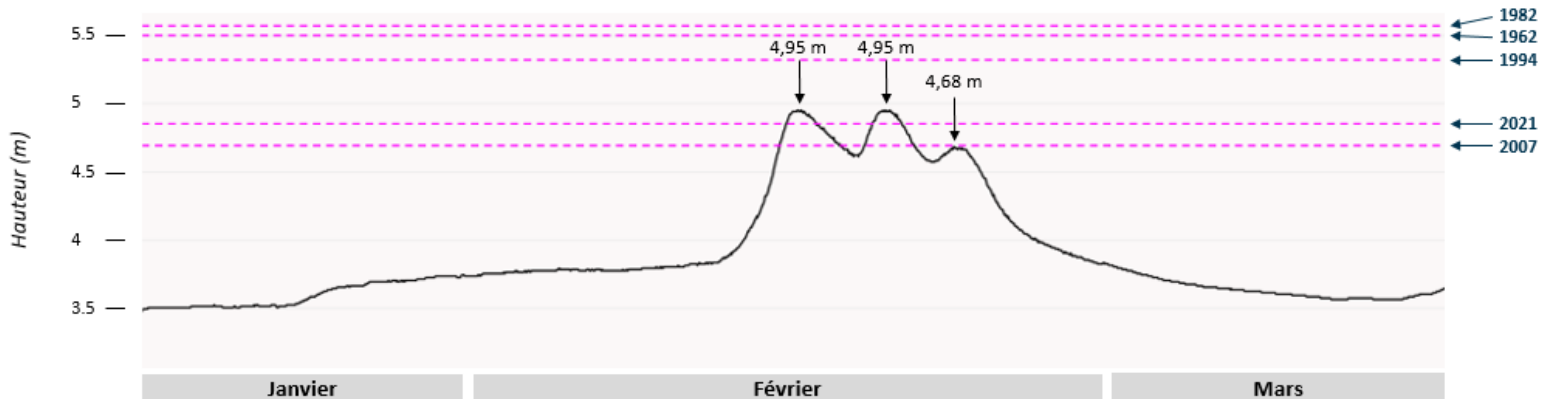


Figure 7 - Hauteurs d'eau à la station d'Angoulême

À Angoulême, la crue est marquée par trois pics de crue. Les deux premiers pics sont les plus importants, avec un niveau identique atteint les 15 et 19 février (4,95 m).

Lors du premier pic de crue, la Charente est passée d'une cote de 3,86 m le 12 février à 0 h à 4,95 m le 15 février à 5 h, soit une hausse de 1,09 m en l'espace de 3 jours. Le deuxième pic de crue identique est survenu 4 jours plus tard et le troisième, 27 cm plus bas, est intervenu 3 jours encore après.

Le tronçon Charente amont, auquel appartient Angoulême, a été placé en vigilance inondation durant 48,5 jours : il a été placé en vigilance jaune le 25 janvier à 14 h, puis en vigilance orange le 12 février à 20 h. Il est ensuite repassé en vigilance jaune le 23 février à 8 h avant un retour à une situation sans vigilance le 4 mars à 8 h.

4.2 Cognac

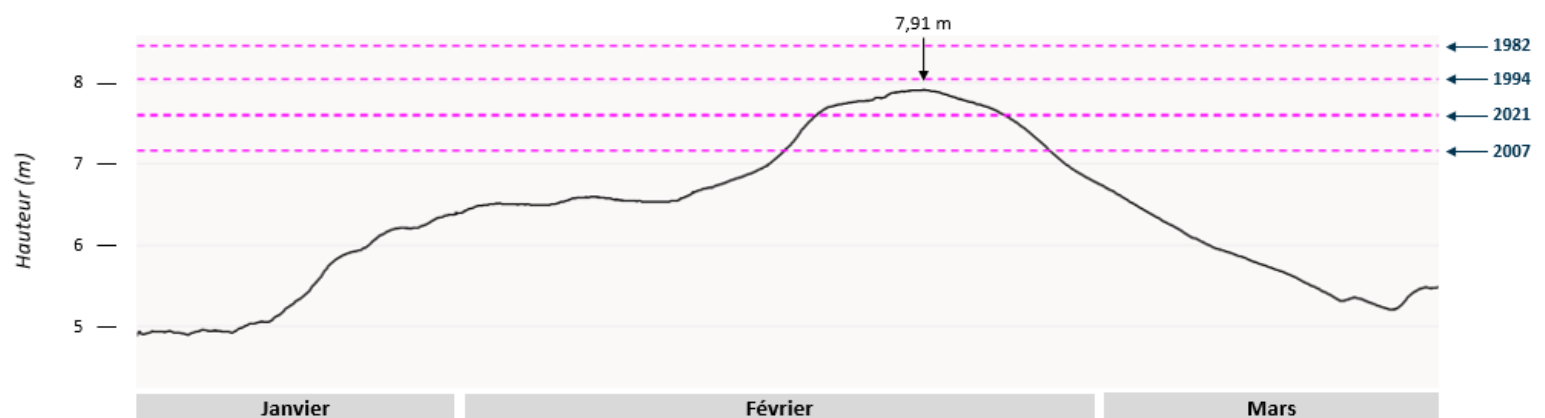


Figure 8 - Hauteurs d'eau à la station de Cognac

À Cognac, la crue de la Charente s'est amorcée vers le 22 janvier puis s'est stabilisée pendant plusieurs jours début février à une hauteur approximative de 6,5 m. La hauteur d'eau est ensuite repartie à la hausse vers le 10 février pour atteindre 7,91 m le 20 février.

La Charente est passée d'une cote de 4,92 m le 21 janvier à 19 h à 7,91 m le 20 février à 23 h, soit une hausse de 2,99 m en l'espace de 30 jours dont 1,37 m sur les 10 derniers jours.

Le tronçon Charente moyenne, auquel appartient Cognac, a été placé en vigilance inondation durant 47 jours : il a été placé en vigilance jaune le 28 janvier à 8 h, puis en vigilance orange le 14 février à 8 h. Il est ensuite repassé en vigilance jaune le 26 février à 14 h avant un retour à une situation sans vigilance le 4 mars à 8 h.

4.3 Saintes

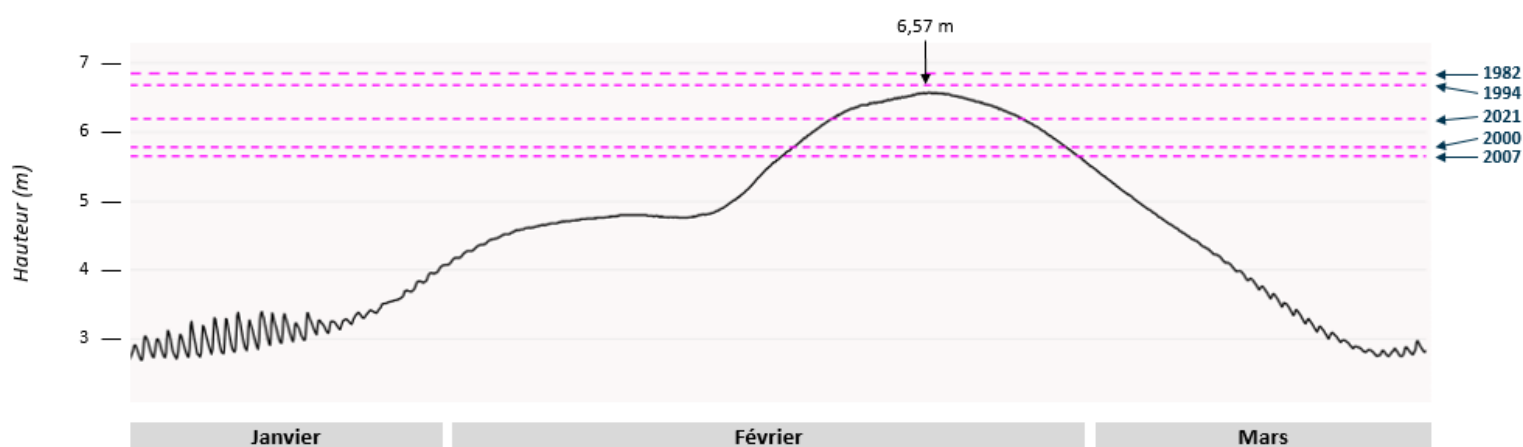


Figure 9 - Hauteurs d'eau à la station de Saintes (Pont-Palissy)

À Saintes, la cinétique de la crue se rapproche de celle de Cognac avec une amorce le 26 janvier, un plateau autour de 4,75 m début février et une hauteur d'eau qui est repartie à la hausse vers le 11 février pour atteindre 6,57 m le 21 février.

En aval d'Angoulême, la pente de la Charente est peu marquée avec un lit majeur très large sur certains secteurs, ce qui a pour effet de ralentir les vitesses d'écoulement et de lisser l'onde de crue. C'est pour cette raison que l'on observe trois pics de crues distincts à Angoulême qui s'effacent progressivement à mesure que l'onde de crue se propage vers l'aval.

La Charente est passée d'une cote de 3,08 m le 26 janvier à 7 h à 6,57 m le 21 février à 20 h, soit une hausse de 3,49 m en l'espace de 26,5 jours dont 1,82 m sur les 10,5 derniers jours.

Le tronçon Charente aval, auquel appartient Saintes, a été placé en vigilance inondation durant 55 jours : il a été placé en vigilance jaune le 29 janvier à 8 h, puis en vigilance orange le 13 février à 8 h et en vigilance rouge le 17 février à 14 h. Il est ensuite repassé en vigilance orange le 25 février à 4 h, puis en vigilance jaune le 1er mars à 14 h, avant un retour à une situation sans vigilance le 9 mars à 8 h.

Crue de février 2026	Hausse du niveau de la Charente	Durée pour cette hausse	Durée de la crue
Angoulême	1,09 m	3 jours (pour le 1 ^{er} pic de crue)	48,5 jours de vigilance : 10,5 jours en orange et 38 jours en jaune
Cognac	2,99 m	30 jours	47 jours de vigilance : 12 jours en orange et 35 jours en jaune
Saintes	3,49 m	26,5 jours	55 jours de vigilance : 7,5 jours en rouge, 8,5 jours en orange et 39 jours en jaune

Tableau 6 - Synthèse des informations aux stations d'Angoulême, Cognac et Saintes

4.4 Comparaisons des stations

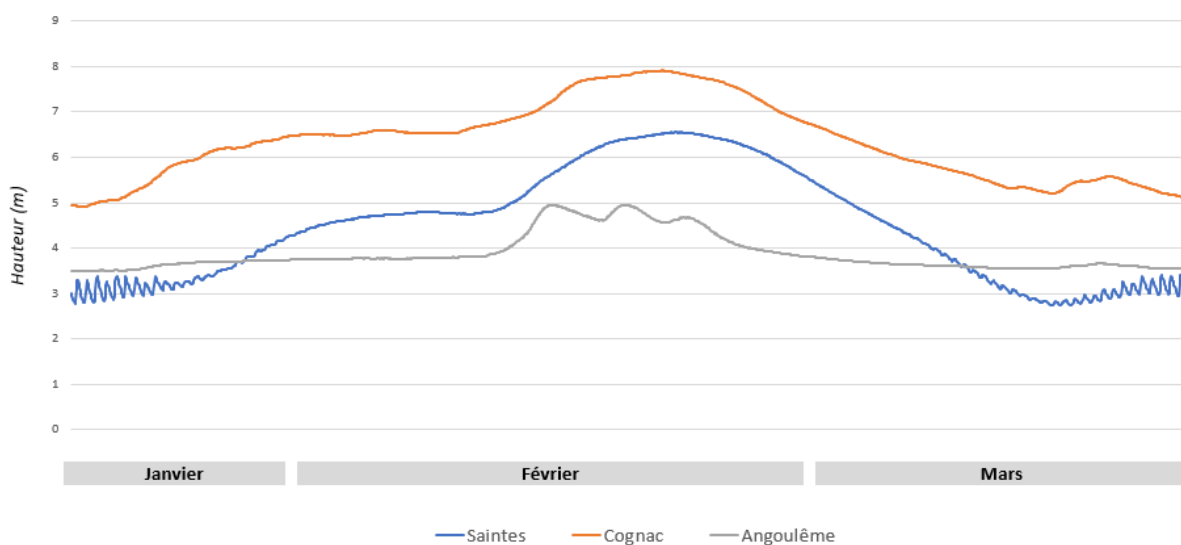


Figure 10 - Comparaison des hauteurs d'eau (en m) aux stations de Saintes, Cognac et Angoulême

Le graphique ci-dessus permet de comparer les hauteurs d'eau à Saintes, Cognac et Angoulême durant la crue de février 2026. À noter que les hauteurs d'eau de la station d'Angoulême sont exprimées par rapport au niveau d'eau à l'étiage alors qu'elles sont exprimées en mètre NGF aux stations de Saintes et Cognac.

5. Propagation et horloges de la crue

Les limnigrammes des différentes stations hydrométriques du fleuve Charente permettent d'estimer la propagation de l'onde de crue. Les vitesses de propagation de l'onde de crue sont fournies à titre indicatif et comportent une marge d'erreur, notamment en raison du tassement important du pic de crue à l'aval.

Station	Moment du pic de crue	Délai par rapport à la station précédente	Délai par rapport à la station de Saint-Saviol	Distance par rapport à la station précédente	Vitesse de propagation du pic de crue
Saint-Saviol	12/02 vers 18 h	-	-	-	-
Mansle	13/02 vers 19 h	Environ 25 h	Environ 25 h	58 km	2,3 km/h
Vindelle	14/02 vers 19 h	Environ 24 h	Environ 2 jours et 1 h	50 km	2,1 km/h
Angoulême	Du 15/02 vers 6 h	Environ 11 h	Environ 2 jours et 12 h	16 km	1,5 km/h
Jarnac	16/02 vers 15 h	Environ 1 jour et 9 h	Environ 3 jours et 21 h	43 km	1,3 km/h
Cognac	20/02 vers 23 h	Environ 4 jours et 8 h	Environ 8 jours et 5 h	17 km	0,2 km/h
Saintes	21/02 vers 20 h	Environ 21 h	Environ 9 jours et 2 h	34 km	1,6 km/h
Saint-Savinien	21/02 vers 23 h	Environ 3 h	Environ 9 jours et 5 h	22 km	7,3 km/h

Tableau 7 - Propagation de l'onde de crue de la Charente

Les graphiques ci-après représentent, pour chaque zone de confluence importante, le débit de stations hydrométriques de la Charente et du ou des affluents concerné(s). Les stations des affluents, bien que situées à des distances variables de la Charente, fournissent des indications précieuses sur la chronologie des crues.

5.1 Le Bandiat, la Tardoire, la Bonniere et le Son-Sonnette

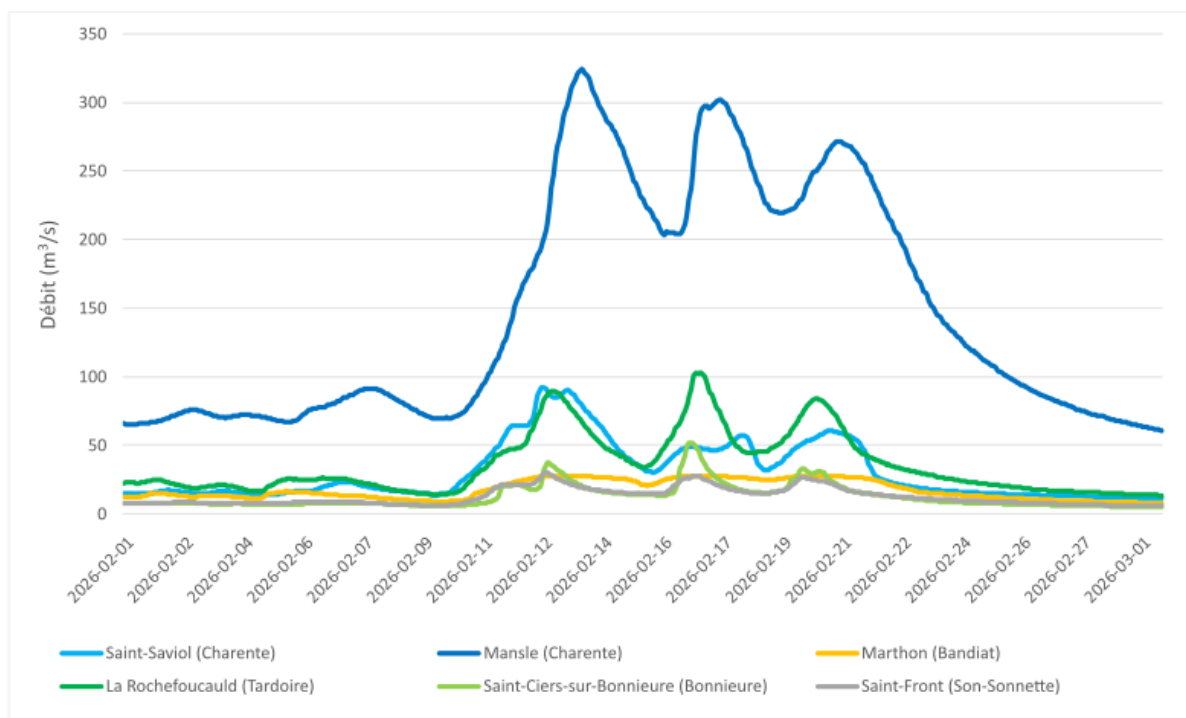


Figure 11 - Hydrogrammes de la Charente à Saint-Saviol et Mansle, le Bandiat à Marthon, la Tardoire à La Rochefoucauld, la Bonniere à Saint-Ciers-sur-Bonniere et le Son-Sonnette à Saint-Front

En raison de la configuration géographique du bassin de la Charente, les crues du fleuve commencent à devenir significatives au niveau de Mansle. En amont immédiat, quatre affluents majeurs rejoignent la Charente : la Tardoire (104 m³/s), la Bonniere (52 m³/s), le Son-Sonnette (30,4 m³/s) et le Bandiat (27,9 m³/s). Ces apports contribuent fortement à l'augmentation du débit du fleuve, qui passe ainsi de 92,6 m³/s à Saint-Saviol à 324 m³/s à Mansle. On distingue par ailleurs trois pics de crue successifs sur l'ensemble de ces stations.

5.2 L'Aume et la Couture

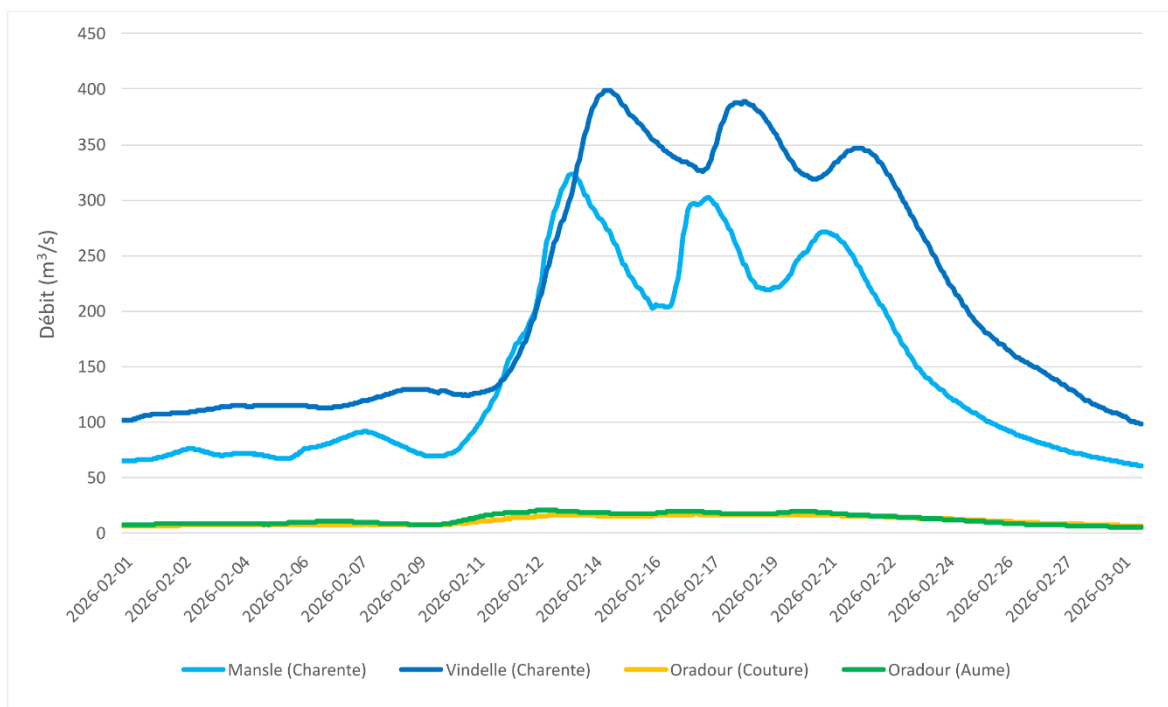


Figure 12 - Hydrogrammes de la Charente à Mansle et Vindelle, la Couture à Oradour et l'Aume à Oradour

Les pics de crues de l'Aume (20,8 m³/s) et de la Couture (17,1 m³/s) sont relativement modestes mais sont venus alimenter la Charente au moment du passage de son pic de crue.

5.3 La Touvre

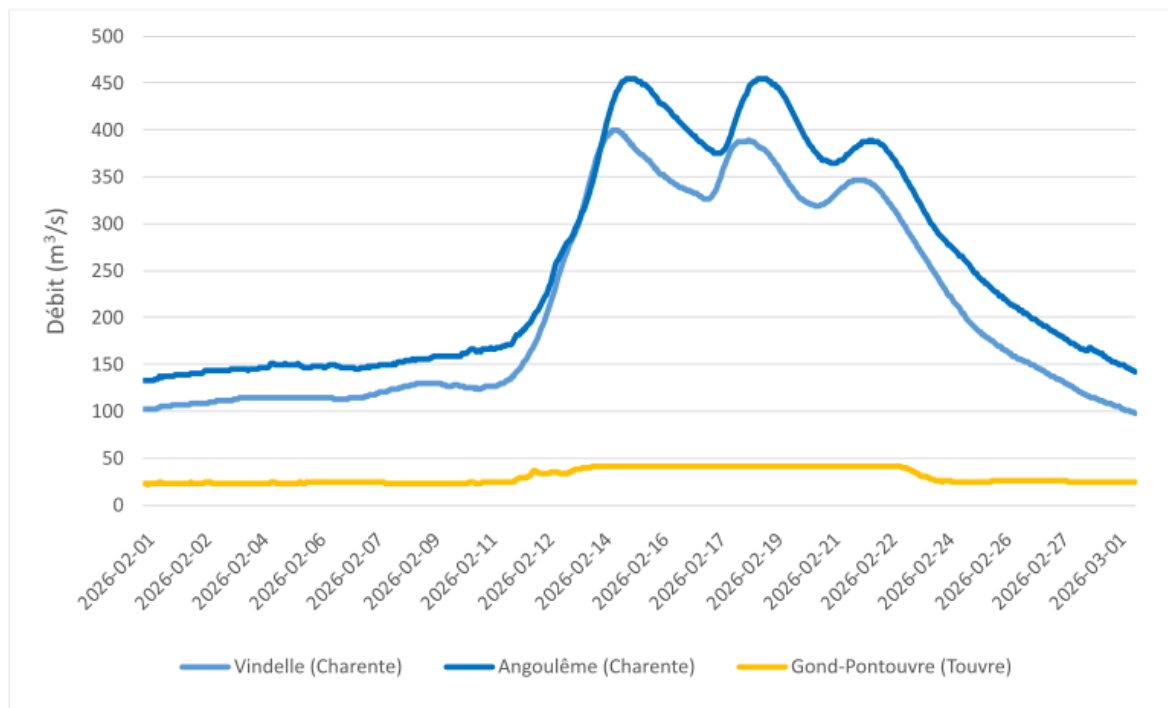


Figure 13 - Hydrogrammes de la Charente à Vindelle et Angoulême et de la Touvre à Gond-Pontouvre

La résurgence de la Touvre à Gond-Pontouvre met en évidence une concomitance de la crue avec celle de la Charente à sa confluence, ce qui a participé à augmenter le pic de crue de la Charente (41,8 m³/s au pic de crue). Ainsi, la Charente est passée d'un débit de 399 m³/s à Vindelle à 455 m³/s à Angoulême.

5.4 L'Antenne et le Né

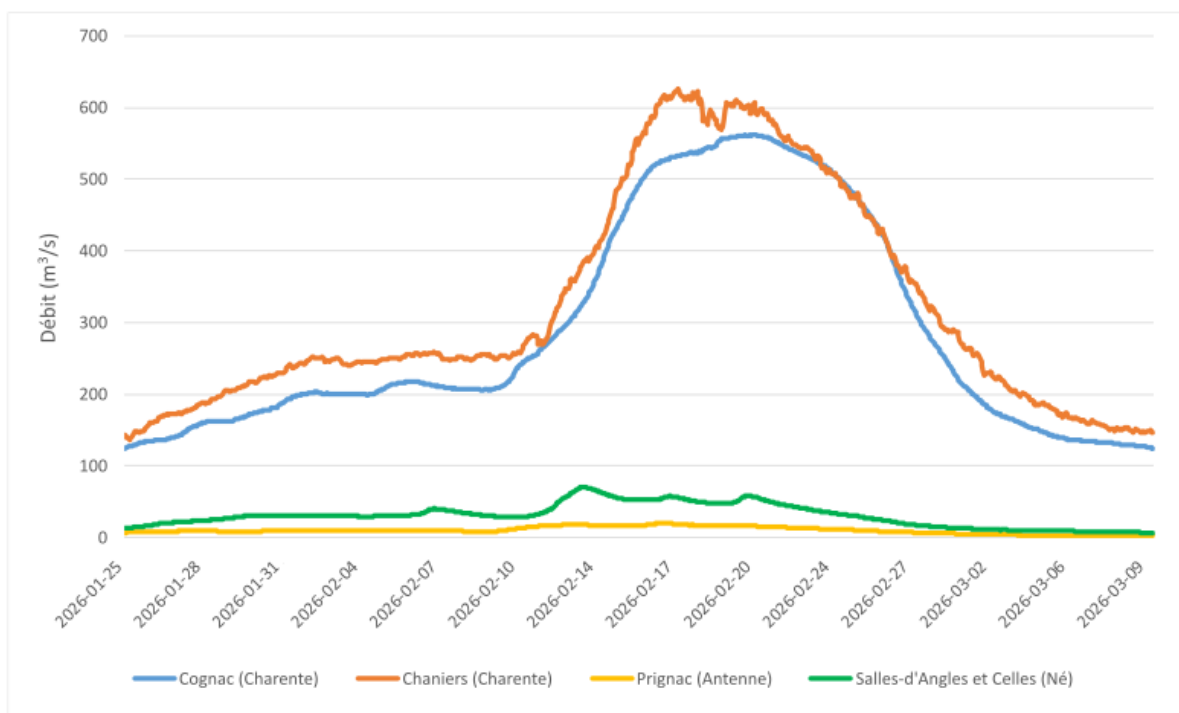


Figure 14 - Hydrogrammes de la Charente à Cognac et Chaniers, l'Antenne à Prignac et le Né à Salles-d'Angles

La crue de l'Antenne a été particulièrement marquée, avec une période de retour estimée à environ 50 ans par le SPC. À la station de Prignac, située en amont, le pic de crue est survenu dans la nuit du 16 au 17 février, soit environ quatre jours avant celui observé sur la Charente à sa confluence. Malgré son intensité, la contribution de l'Antenne à la crue de la Charente demeure modérée, avec un débit de pointe de 20,9 m³/s enregistré à Prignac.

Le pic de crue du Né (70,6 m³/s) a été mesuré le 13 février vers 18 h à la station de Salles-d'Angles et Celles, soit environ une semaine avant celui de la Charente à sa confluence. Le Né a néanmoins connu 3 pics de crue, dont le troisième le 20 février vers 17 h qui a atteint 58,2 m³/s. Le Né a donc participé à accroître le débit de la Charente.

5.5 La Seugne

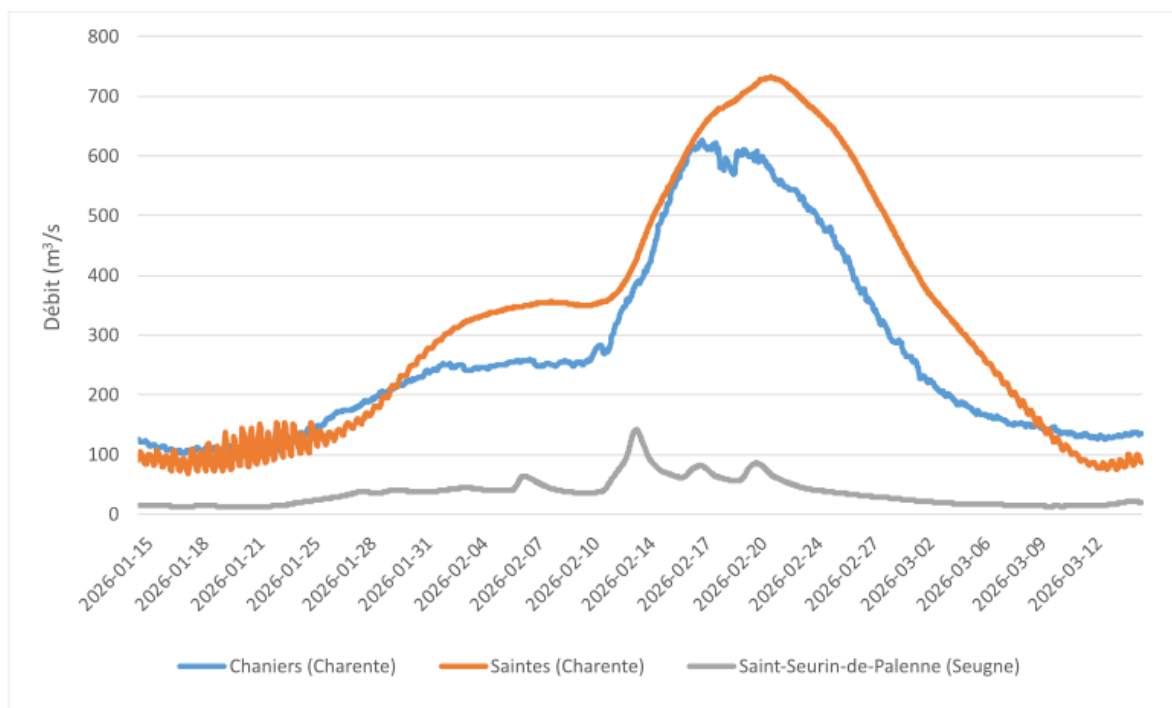


Figure 15 - Hydrogrammes de la Charente à Chaniers et Saintes et la Seugne à Saint-Seurin-de-Palenne

Le pic de crue de la Seugne s'est produit environ une semaine avant celui de la Charente à la station de Saint-Seurin-de-Palenne. Malgré ce déphasage du pic de crue, l'apport de la Seugne sur le débit de la Charente est significatif (135 m³/s au moment du pic de crue), d'autant plus que deux autres épisodes de crue ont été observés par la suite, dont un troisième le 20 février vers 22 h, atteignant 79 m³/s et coïncidant avec le pic de la Charente.

6. Évaluation des dommages

6.1 Arrêtés Cat Nat

98 communes du bassin versant de la Charente ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « Inondations et/ou Coulées de Boue » pour la crue de février 2026. Cinq arrêtés de Catastrophes Naturelles ont été établis :

- 39 communes sont concernées par l'arrêté du 24 février 2026.
- 38 communes sont concernées par l'arrêté du 3 mars 2026.
- 1 commune est concernée par l'arrêté du 13 mars 2026.
- 12 communes sont concernées par l'arrêté du 3 avril 2026.
- 8 communes sont concernées par l'arrêté du 11 mai 2026.

11 communes n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle suite à leur demande de reconnaissance.

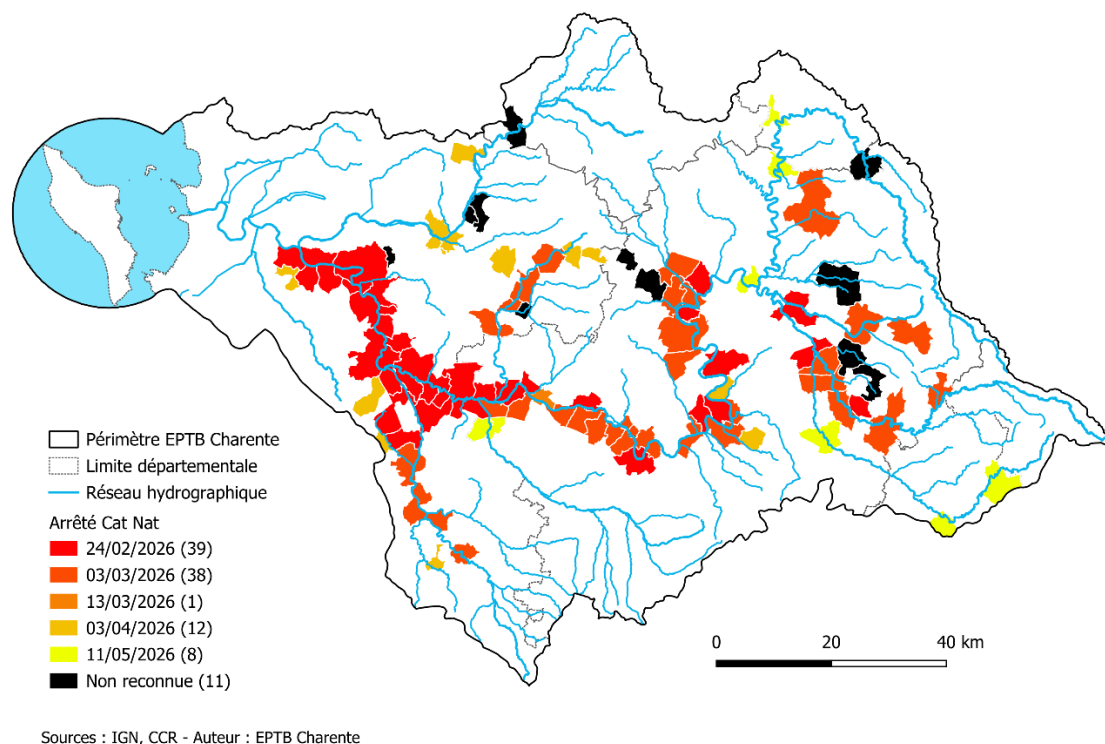


Figure 16 - Carte des communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite à la crue de février 2026

N° Insee	Commune	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Arrêté	Parution au journal officiel
16003	AGRIS	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16005	AIGRE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16008	AMBERAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16013	ANGEAC CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16015	ANGOULEME	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16018	ARS	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026
16026	BALZAC	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
16056	BOURG CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16058	BOUTIERS SAINT TROJAN	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16081	LA CHAPELLE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16085	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16089	CHATEAUBERNARD	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16090	CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16093	CHAZELLES	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026
16096	CHERVES CHATELARS	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16102	COGNAC	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16138	FLEAC	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16144	FOUQUEURE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16148	GENAC BIGNAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16152	GIMEUX	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026
16153	MAINXE GONDEVILLE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16154	GOND PONTOUVRE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16167	JARNAC	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16169	JAVREZAC	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16187	LINARS	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16206	MANSLE LES FONTAINES	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026
16207	MARCILLAC LANVILLE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16217	MERPINS	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16223	MONTBRON	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16233	MOSNAC SAINT SIMEUX	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16242	NANTEUIL EN VALLEE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16244	NERSAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16280	RIVIERES	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16281	LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16289	ROUSSINES	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16297	GRAVES SAINT AMANT	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16300	VAL DE BONNIEURE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16304	SAINT BRICE	09/02/2026	24/02/2026	13/03/2026	18/03/2026
16320	SAINT GENIS D HERSAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16330	SAINT LAURENT DE COGNAC	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16340	SAINT MEME LES CARRIERES	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16352	SAINT SIMON	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16353	SAINT SORNIN	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16358	SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16374	SOYAUX	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
16378	TAIZE AIZIE	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026
16393	LA BOIXE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
16402	VIBRAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026

16406	MOULINS SUR TARDOIRE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
16419	VOUHARTE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17035	BAZAUGES	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17044	BERNEUIL	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17045	BEURLAY	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17053	BORDS	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17069	BRIVES SUR CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17071	LA BROUSSE	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17073	BUSSAC SUR CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17086	CHANIER	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17100	CHERAC	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17114	COIVERT	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17128	COURCOURY	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17134	CRAZANNES	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17135	CRESSE	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17141	DOMPIERRE SUR CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17159	FLEAC SUR SEUGNE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17164	FONTCOUVERTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17171	GEAY	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17179	LES GONDS	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17197	JONZAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17224	MATHA	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17235	MIGRON	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17242	MONTILS	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17250	MOSNAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17252	LE MUNG	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17283	PONS	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17285	PORT D ENVAUX	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17290	PRIGNAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17302	ROMEGOUX	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17304	ROUFFIAC	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17332	SAINT GEORGES ANTIGNAC	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17345	SAINT HILAIRE DU BOIS	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17347	SAINT JEAN D ANGELY	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17350	SAINT JULIEN DE L ESCAP	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17354	SAINT LEGER	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17397	SAINT SAVINIEN	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17400	SAINT SEVER DE SAINTONGE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17412	SAINT VAIZE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17415	SAINTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17418	SALIGNAC SUR CHARENTE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17426	LE SEURE	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17436	TAILLEBOURG	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17444	THENAC	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
17451	LES TOUCHES DE PERIGNY	09/02/2026	24/02/2026	03/03/2026	04/03/2026
17455	LA VALLEE	09/02/2026	24/02/2026	24/02/2026	25/02/2026
17469	VILLARS EN PONS	09/02/2026	24/02/2026	03/04/2026	14/04/2026
24001	ABIAT SUR BANDIAT	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026
24451	SAINT MARTIAL DE VALETTE	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026
86247	SAINT SAVIOL	09/02/2026	24/02/2026	11/05/2026	14/05/2026

Tableau 8 - Liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite à la crue de février 2026

6.2 Enjeux impactés

L'EPTB Charente a interrogé les communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême sur les impacts causés par l'inondation de février 2026 par le prisme de deux paramètres :

- Le nombre de logements inondés
- Le nombre de personnes évacuées

Les retours ne sont que partiels et mériteraient d'être étoffés afin d'avoir une vision plus exhaustive des dommages, mais ils permettent d'avoir un premier aperçu des dommages occasionnés.

Communes du TRI	Logements inondés	Evacuation	Autres
Angeac-Charente			
Angoulême			
Bassac	3 logements impactés, dont 2 de manière importante.	2 personnes relogées au sein de l'Abbaye de Bassac.	Les pompes de relevage de l'assainissement collectif ont été arrêtées par le service de l'assainissement de Grand Cognac.
Berneuil			
Bords	Une dizaine de logements ou bâtiments ont été concernés par les inondations.	Une personne âgée a été évacuée durant quelques jours car elle n'avait plus d'électricité et a ensuite réintégré son logement qui n'était pas inondé.	
Bourg-Charente	Une vingtaine de maisons impactées.	0	Une coupure d'électricité le 16 février.
Boutiers-Saint-Trojan	35 logements et une entreprise.	6 personnes évacuées, 1 couple évacué vers le centre d'hébergement d'urgence de Cognac pour quelques heures.	Pas de dégâts sur les batiments communaux, mais la route de corbières a été dégradée (devis de 54 000 € réalisé par Grand Cognac). Une coupure d'électricité sur la partie basse de la route de Corbières (3 familles privées d'électricité), problème d'assainissement au même endroit.
Brives-sur-Charente			
Bussac-sur-Charente	Une quinzaine de maisons ainsi que la chaudière à bois qui alimente la plupart des bâtiments communaux inondées.	Peu de personnes ont été relogées car la plupart des maisons sont des résidences secondaires.	La D114 a été coupée en deux endroits pendant une dizaine de jours, ainsi que certaines voies communales amenant la mise en place de déviations. Des accès à une dizaine de maisons non inondées ont été impraticables demandant la pose de parpaings et madriers. Un dysfonctionnement d'un réseau d'assainissement (allée des Chaumes) est à signaler.
Champmillon	0	0	Pas de dégât.
Chaniers			
Châteaubernard	4 logements Aucune entreprise Aucun bâtiment public	0	Très peu d'impacts constatés sur la commune. Un point bas inondé avec quelques habitations, mais aucune route coupée ni dégât constaté sur le patrimoine communal.
Châteauneuf-sur-Charente			
Chérac	Une vingtaine de maisons impactées et des toilettes publics sur une aire de repos.	Une trentaine de personnes. Il n'y a pas vraiment eu d'évacuation d'urgence, la commune ayant anticipée avec les propriétaires avant que la montée soit trop importante.	Il n'y a pas eu de coupure d'électricité, les compteurs dans les maisons ayant naturellement disjonctés. Pas de problématique sur les réseaux d'assainissement collectif, uniquement sur les individuelles. Pas de mise en place de centre d'hébergement d'urgence mais accompagnement pour trouver des hébergements vu l'ampleur des dégâts.
Cognac	169 maisons, 1 bâtiment public (salle de spectacle les abattoirs) et 6 entreprises.	Géré par le SDIS.	Pas de coupure de gaz et d'électricité, ni de dysfonctionnement des AEP. Eaux usées : débordements importants liés à l'arrêt des 7 postes de refoulement et mise en place d'un groupe électrogène sur la station d'épuration le 19 février par mesure de précaution à une hauteur d'eau de 7,81 m.

Courcoury	8 maisons à Gatebourse et 8 maisons au Gua.	25 habitants impactés. 1 personne a été évacuée. Les autres ont soit quittés la commune, soit étaient chez la famille ou des amis sur la commune.	Micro coupure de courant, pas de problème d'eau ni de tout à l'égout.
Crazannes			
Dompierre-sur-Charente			
Fléac	20 à 25 maisons inondés à Basseau.	11 personnes évacuées.	
Foncouverte	Les habitations n'ont pas été inondées mais certaines dépendances oui. Quelques sous-sols ont également été inondés par capillarité.	Aucune personne n'a été évacuée.	La crue n'a impacté qu'une route d'environ 600 m qui a empêché l'accès à 2 maisons. Il s'agit d'une voie sans issue qui longe la voie ferrée.
Geay			
Gensac-la-Pallue	0	0	
Gond-Pontouvre	200 bâtiments inondés (logements, dépendances, entreprises ...), dont environ 100 logements habités.	4 personnes ont été évacuées, une vingtaine ont décidé de quitter leur logement et 3 ont été hébergées d'urgence dans la salle des fêtes de la commune, la Croix Rouge ayant assuré l'intendance.	L'électricité a été coupée jusqu'à près d'une semaine pour certains logements. Le premier week-end des inondations, la commune a mis en place une permanence physique et téléphonique de 8h à 19h à la Mairie. La commune a apporté son aide logistique aux sinistrés pendant toute la durée de l'épisode en fournissant plus de 800 parpaings et en les aidant à monter les meubles. Des transports en barque et en canoë ont également été organisés et assurés par les agents communaux.
Graves-Saint-Amant	3 logements touchés et une entreprise en limite avec Angeac-Charente.	0	La voirie a été fortement impactée.
Jarnac			
Javrezac	35 logements impactés.	44 personnes évacuées.	Il y a eu des coupures d'électricité sur quelques logements de la rue Basse et un compteur gaz qui a pris feu rue Gâtechien. Environ 250 000 € de dégâts.
Julienne	0 (aucune habitation ne se situe en dessous du seuil de 1982).	0	Aucun impact
La Vallée	0	0	
Le Mung	Le camping « l'île aux loisirs » (privé) a été très touché.	Tout le village du port a été évacué, soit environ une dizaine de personnes pour 6 maisons. Les propriétaires des campings sont également partis, soit 3 personnes.	Il n'y a pas eu de coupure.
Les Gonds	Une centaine de maisons concernées.	Relogement anticipé par certains sinistrés. De nombreuses personnes ont quitté leur foyer, relogées en famille, chez le particulier ou à l'hôtel.	3 000 parpaings utilisés et 400 m de madriers déployés. Déménagement de nombreux mobiliers et appareils électroménagers. 10 abonnés ont été privés d'électricité suite à la submersion de leur coffret électrique. 7 pompes de relevage des eaux usées mises à l'arrêt (chemin bas de Paban, rue des Râteaux, rue de la Prairie, chemin des Dangalys, rue des Rois, rue Frédéric Chopin et rue Pierre Loti à Courpignac).
Linars	4	0	RAS
Maine-Gondeville	17 logements inhabitables ; 45 maisons ayant la cave ou le RDC inondés mais restés habitables à l'étage. Entreprises inondées : DUMONT, TIFFON, chais de cognac multiples, restaurant de la prairie, réserve de la Boulangerie, RDC PROTEA Bâtiments publics inondés : camping de Jarnac appartenant à Grand Cognac, hippodrome et ses locaux, club de canoë appartenant à Grand Cognac.	Seules 3 maisons évacuées car les autres sinistrés ne voulaient pas quitter leur maison, vivaient à l'étage ou pompaient l'eau H24. Les personnes ont été relogées dans la famille proche ou amis.	15 coffrets électriques doivent être remontés par Enedis, l'assainissement collectif hors de fonctionnement en zone urbaine (camping /quai de l'île madame et avenue Carnot, soit pour 40 maisons), pas de coupure de gaz. Le SDIS a procédé au nettoyage du restaurant de la prairie, du parking de l'île madame, pompage des chais de cognac. La commune a fourni des parpaings et a monté les meubles, l'électroménager, les bureaux administratifs d'entreprises...
Merpins			
Montils	4 logements inondés	3 familles relogées, dont 2 ne pouvait toujours pas réintégrer leur logement en date de 19 mars.	
Mosnac-Saint-Simeux	14 bâtiments	Aucune évacuation	Au lieu-dit Malvy, la voirie communale a subi un arrachement de la chaussée.
Nersac			

Port-d'Envaux	32 maisons impactées par les inondations : maisons non accessibles, parkings et caves inondés, plus de services des OM et de la poste. 1 ferme inondée.	9 familles évacuées. Bétail de la ferme partiellement évacué et pas de ramassage de lait.	Tout le village de Saint-James a été isolé : route départementale coupée, ravitaillement des maisons avec bateaux et tracteurs, parpaings et madriers.
Romegoux	1 habitation inondée qui est un ancien moulin laissé à l'abandon par sa propriétaire, régulièrement squatté et en très mauvais état.		Aucun impact important.
Rouffiac	2 logements inhabités inondés.		
Roulet-Saint-Estèphe	0	0	Uniquement des champs inondés ainsi que des terrains privés le long des cours d'eau.
Saint-Brice	10 logements.	0	
Saintes	2 600 maisons impactées dont 1 380 inondées et 544 sans électricité.	Plusieurs centaines d'évacuations dont les 135 détenus de la prison.	
Saint-Laurent-de-Cognac	62 maisons inondés. 7 bâtiments agricoles touchés : Alain BABINOT, une entreprise de bois au chômage, Revico en chômage partiel, SCEA Borderies au chômage + perte de matériel.	44 foyers évacués.	Coupeure d'électricité chez 54 foyers, coupure d'eau potable chez 10 foyers et plus d'assainissement chez 150 foyers.
Saint-Même-les-Carières			
Saint-Michel	0	0	
Saint-Savinien	33 maisons, dépendances, caves ou garages inondés.	2 personnes vivant seules prises en charge par la famille (rue du Centre) et une autre personne vivant seule est partie de son logement (quai des Fleurs) et a gérée son relogement.	89 actions de protections de biens pour des maisons, dépendances, caves ou garages sur l'ensemble de la commune. Coupeure de l'éclairage public sur 2 secteurs (quai des Fleurs et quai du Port) Arrêt des réseaux d'assainissement quai du Port, rue du Centre, quai Claude Quesot et quai des Fleurs. 1 324 parpaings utilisés.
Saint-Sever-de-Saintonge	30	Environ 29 personnes (10 logements).	
Saint-Simon			
Saint-Vaize	7 logements inondés et aucune entreprise et bâtiment public.	Aucune personne évacuée.	Pas d'autre problème à signaler.
Saint-Yrieix-sur-Charente	Une dizaine de maisons ont eu leur sous-sol inondé (route de Saint-Jean-d'Angély).	Aucune personne évacuée.	Le principal impact a concerné le réseau d'assainissement qui a dysfonctionné, du fait du niveau des eaux durant une semaine sur une partie de la route de Saint-Jean-d'Angély.
Salignac-sur-Charente	12 logements et aucune entreprise et bâtiment public.	20	Coupeure d'électricité partielle rue du Port du lys et route du buisson, bache incendie de Monsieulle déplacée, déchirée et hors d'usage, remontée d'assainissement dans des habitations place du communal, ouverture d'un accueil d'urgence dans une salle communale.
Sireuil			
Taillebourg	45 maisons impactées.	Une quinzaine de logements a été évacuée. Certains habitants ont évacué et ont été relogés dans des hôtels (prise en charge par leur assurance). La commune a relogé 2 familles en chambres d'hôtes et ils ont ouvert la salle des fêtes pour permettre aux habitants impactés par les inondations de pouvoir venir se restaurer tous les midis durant 10 jours. Les repas ont été pris en charge par la Commune.	L'électricité a été coupée Route de Saint savinien, Rue du Port, Rue de l'Etang (transformateur EDF Rue de l'Etang inondé).
Triac-Lautrait	0	0	
Trois-Palis			
Vibrac	8 logements et l'hôtel-restaurant "Ombrage".	0	Des serres maraichères ont été impactées.

Tableau 9 - Enjeux impactés sur les communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême

7. Mise en perspective de la séquence de crue historique 2021 - 2023 - 2026

La crue de février 2026 constitue la troisième crue majeure en cinq ans, après celles de février 2021 et de décembre 2023. À Saintes, ces trois événements ont tous dépassé les 6 m, un seuil qui n'avait été franchi que sept autres fois depuis le début du XX^e siècle.

Cette succession d'inondations majeures aussi rapprochées dans le temps interroge. Cela pourrait être une conséquence des effets du changement climatique. Les tendances globales indiquent en effet une accentuation de la variabilité spatio-temporelle des précipitations, avec des épisodes plus intenses et concentrés dans le temps. À l'échelle du bassin de la Charente, l'étude Charente 2050 confirme ces tendances sur le territoire, avec notamment une légère hausse des précipitations hivernales (0 à +2 mm par an) et printanières (0 à +3 mm par an) et une légère baisse des précipitations estivales (-1 à -2 mm par an) et automnale (0 à -3 mm par an).

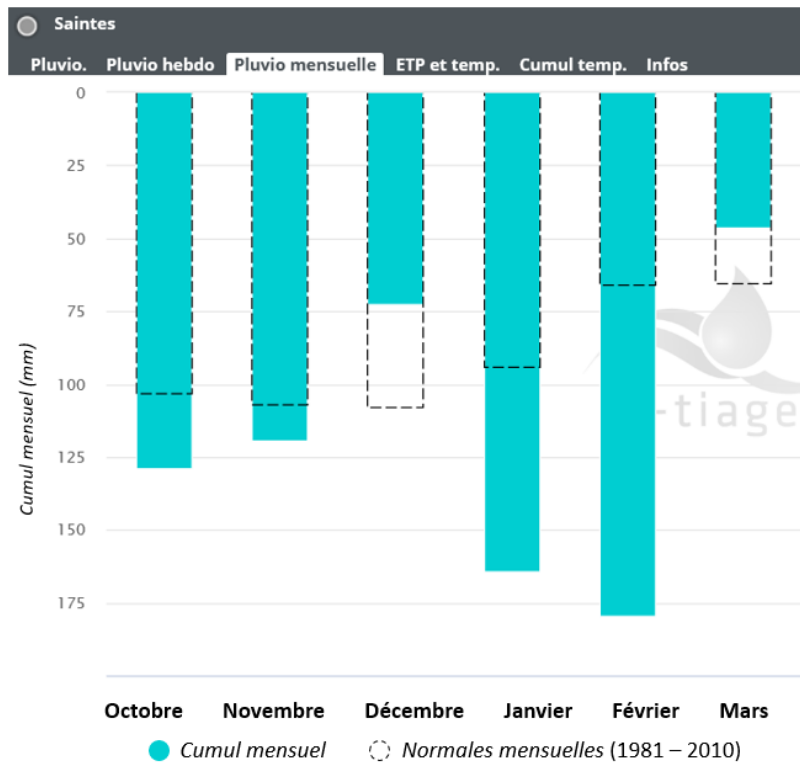
Néanmoins, il est difficile de déterminer si cette fréquence accrue d'inondations majeures est directement imputable au changement climatique et appelée à se poursuivre, ou si elle correspond à une séquence exceptionnelle et ponctuelle.

Par ailleurs, des successions de crues importantes ont déjà été observées dans le passé (voir ci-après les hauteurs d'eau à Saintes), mais sans atteindre des niveaux aussi élevés :

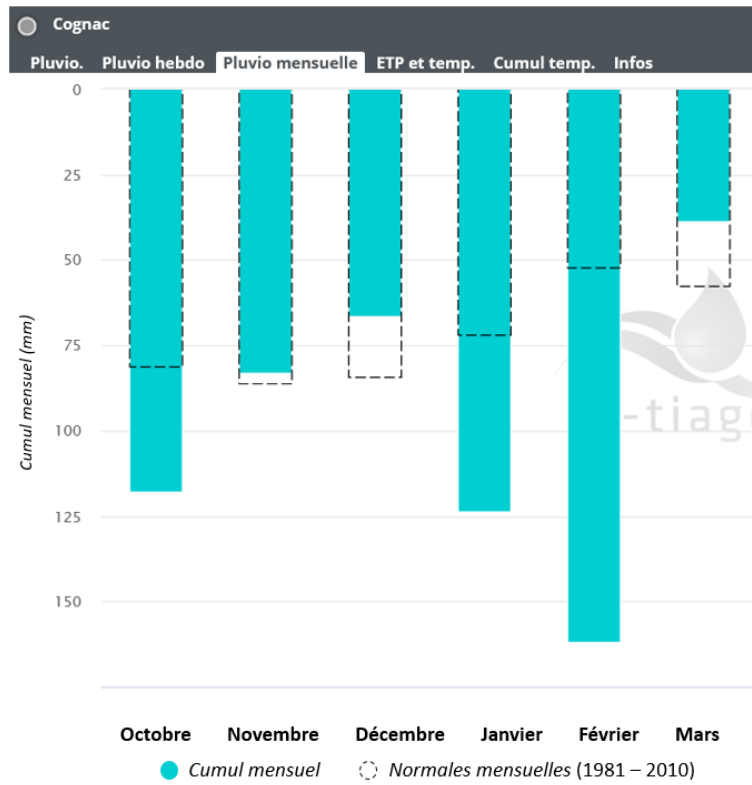
- 1952-1955 (période de 3 ans)
 - 1952 : 6,10 m
 - 1954 : 5,80 m
 - 1955 : 5,95 m
- 1936-1944 (période de 8 ans)
 - 1936 : 6,02 m
 - 1939 : 5,86 m
 - 1944 : 5,92 m

Annexes

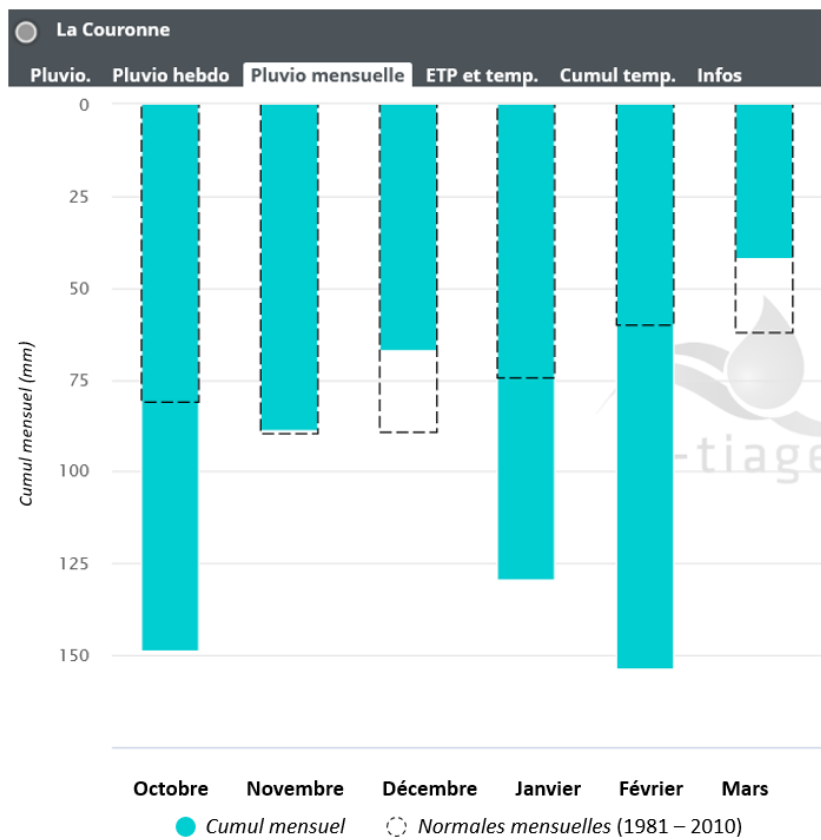
Annexe 1 – Pluviométrie mensuelle aux stations Météo-France du bassin Charente



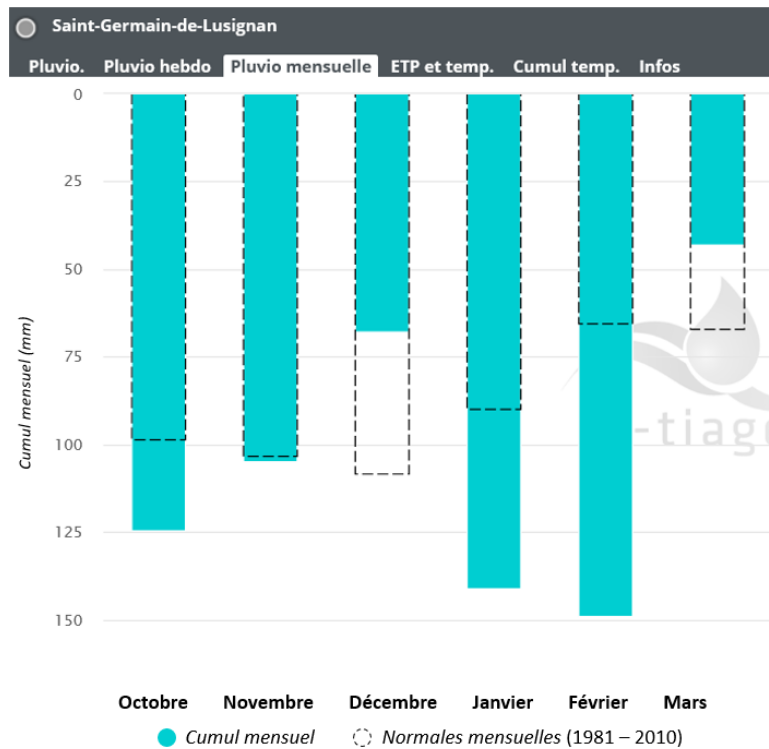
Annexe 1.1 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la station Météo-France de Saintes



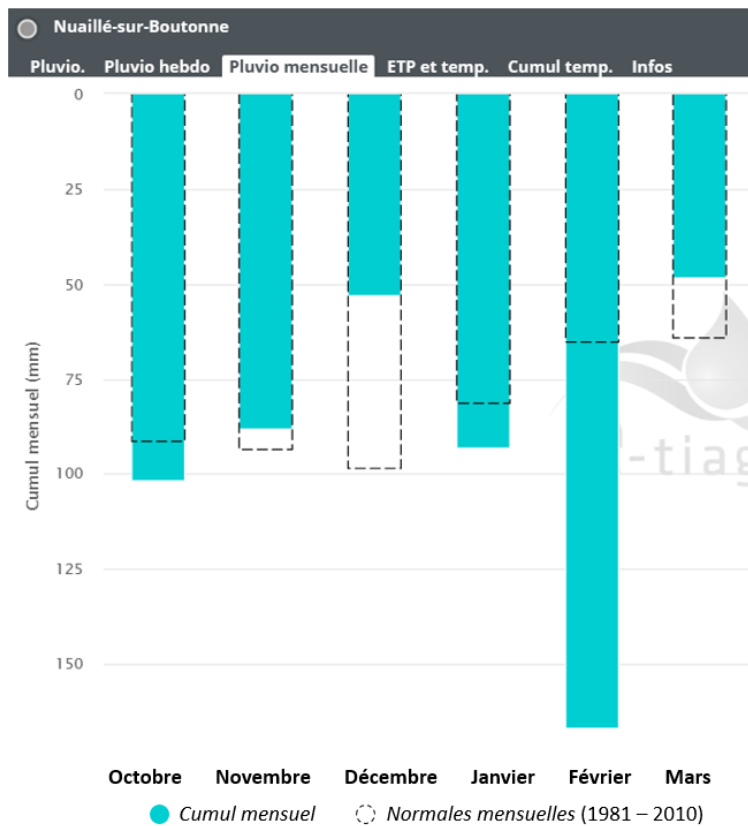
Annexe 1.2 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la station Météo-France de Cognac



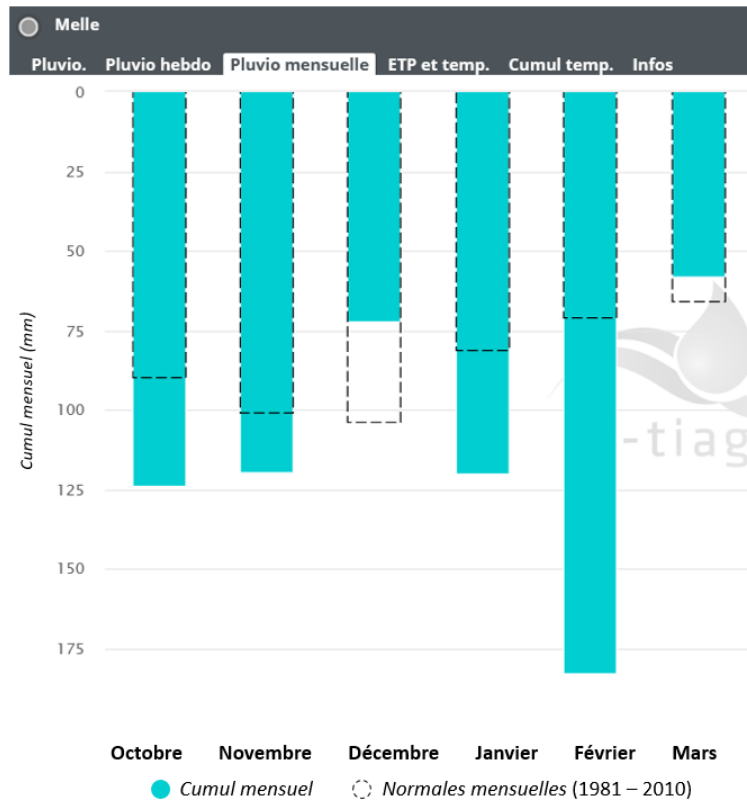
Annexe 1.3 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la station Météo-France de La Couronne



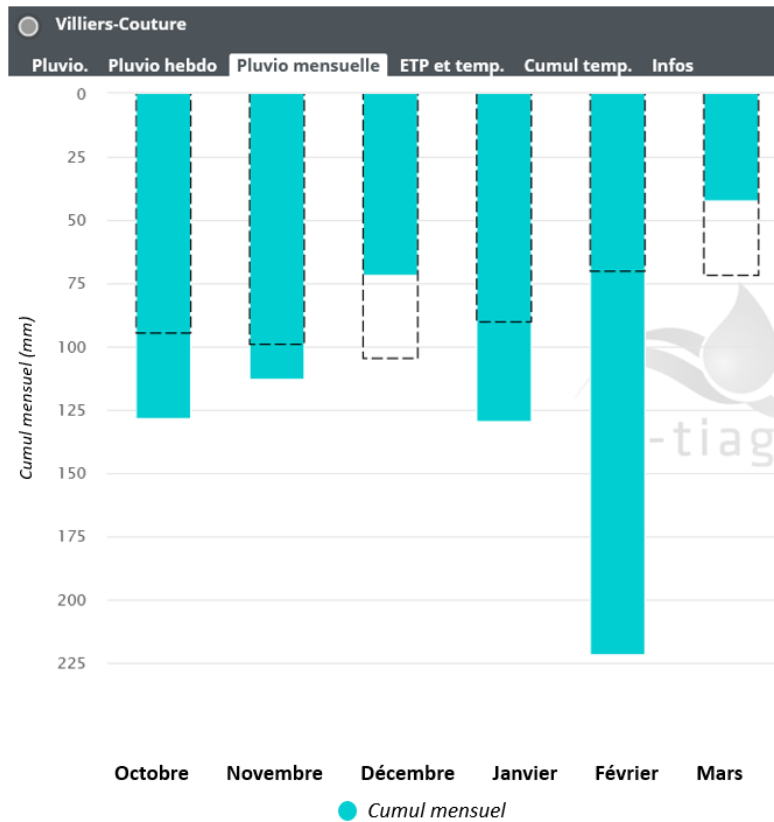
Annexe 1.4 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la **station Météo-France de Saint-Germain-de-Lusignan**



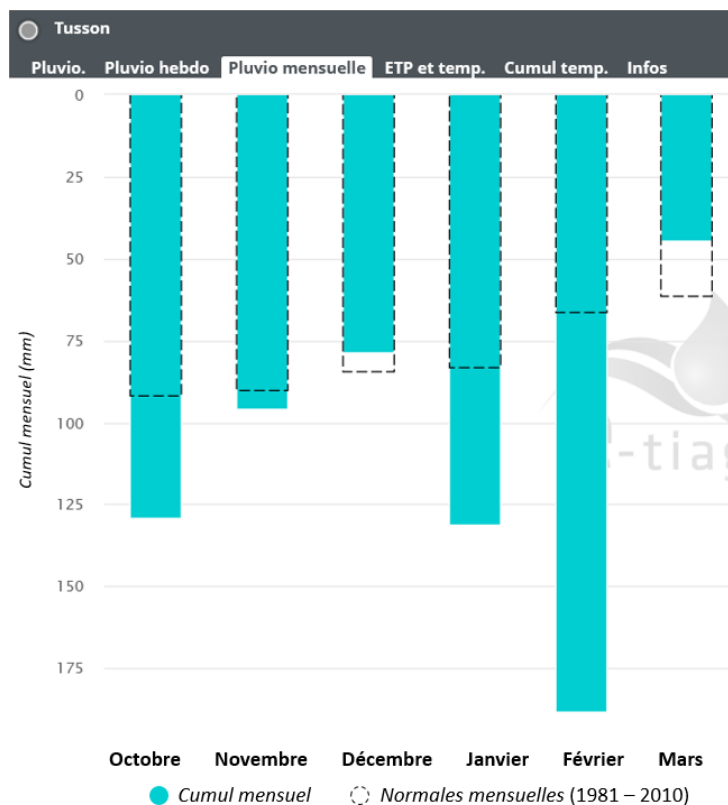
Annexe 1.5 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la **station Météo-France de Nuillé-sur-Boutonne**



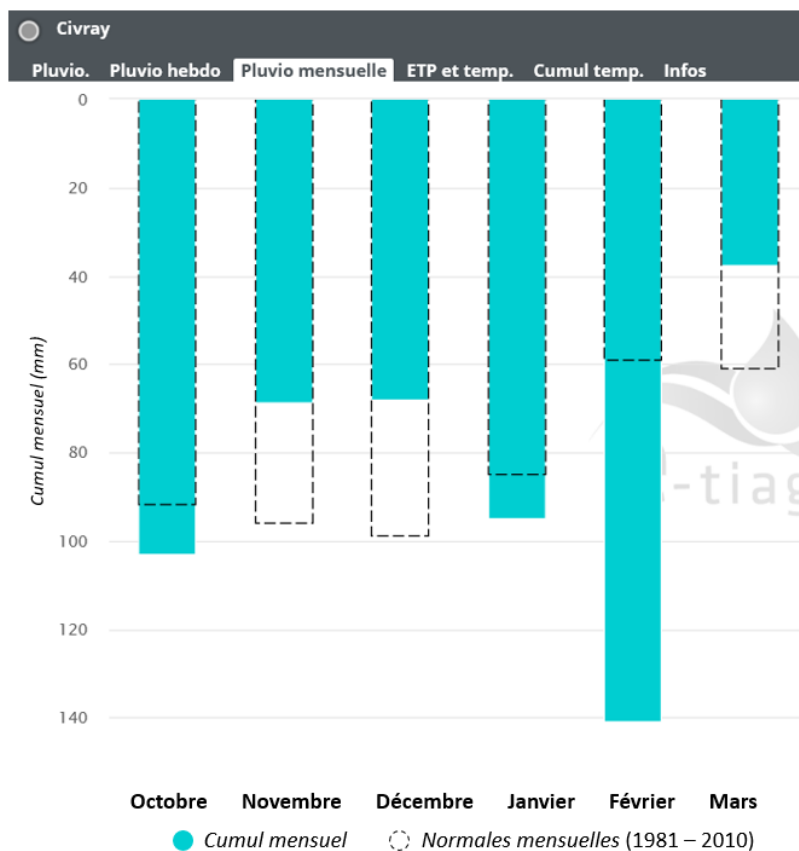
Annexe 1. 6 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la station Météo-France de Melle



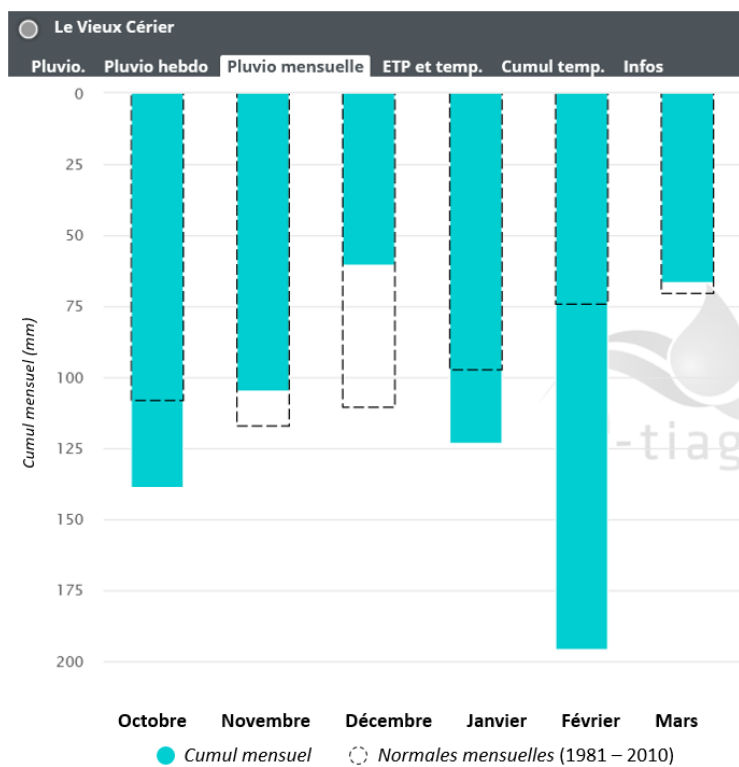
Annexe 1.7 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la station Météo-France de Villiers-Couture



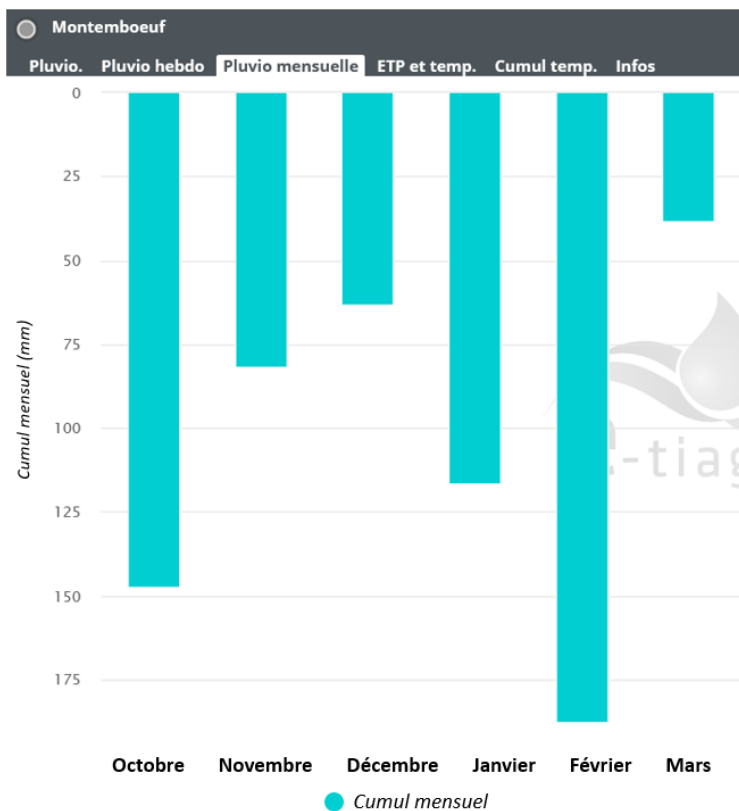
Annexe 1.8 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la **station Météo-France de Tusson**



Annexe 1.9 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la **station Météo-France de Civray**



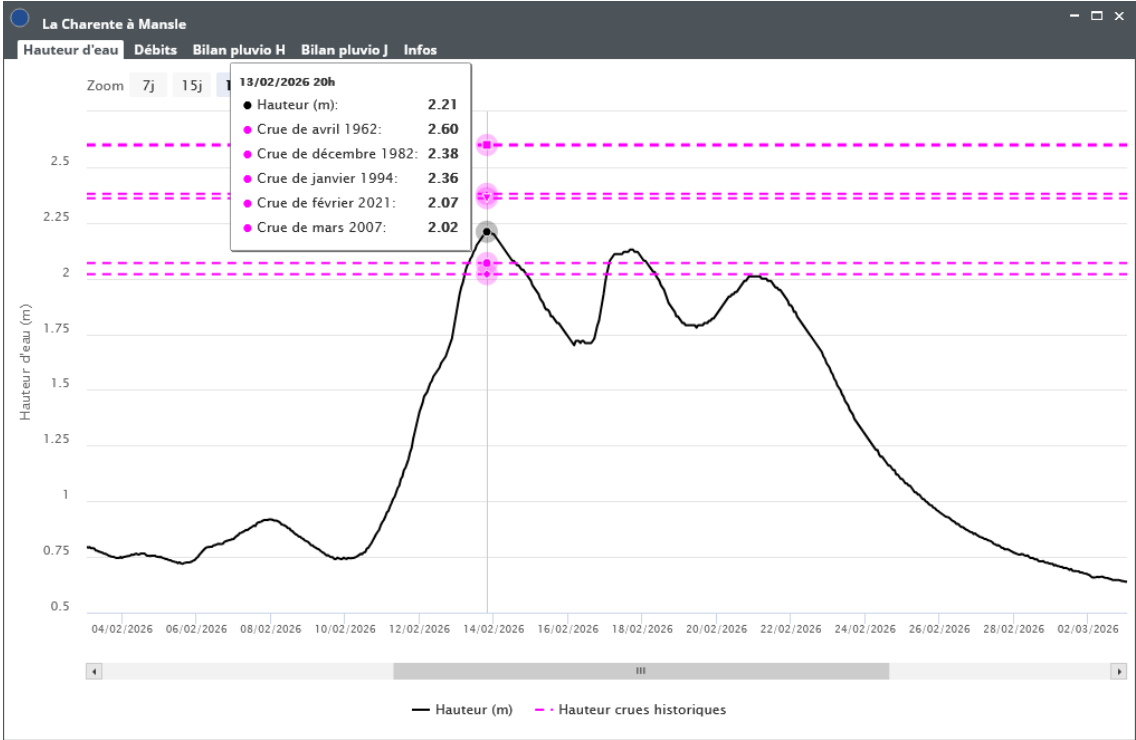
Annexe 1.10 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la station **Météo-France du Vieux Cérier**



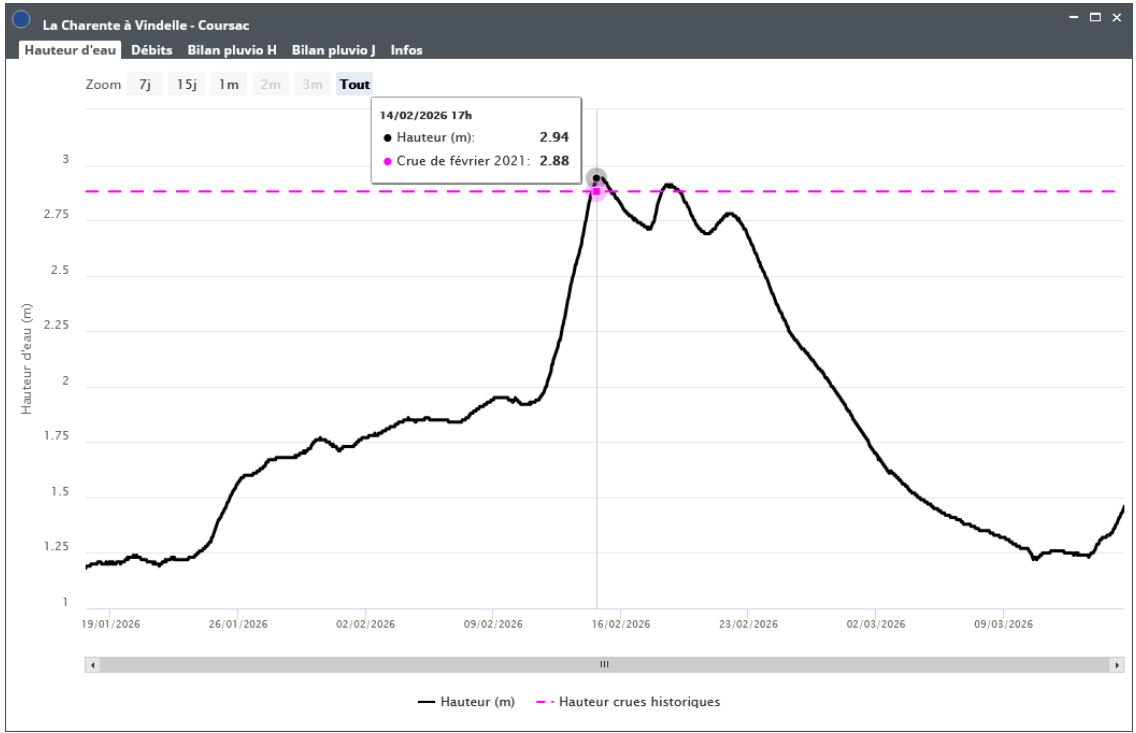
Annexe 1.11 - Pluviométrie mensuelle (en mm) d'octobre 2025 à mars 2026 à la station **Météo-France de Montemboeuf**

Annexe 2 – Hauteurs d’eaux aux stations du bassin Charente présentées dans la partie 3.1

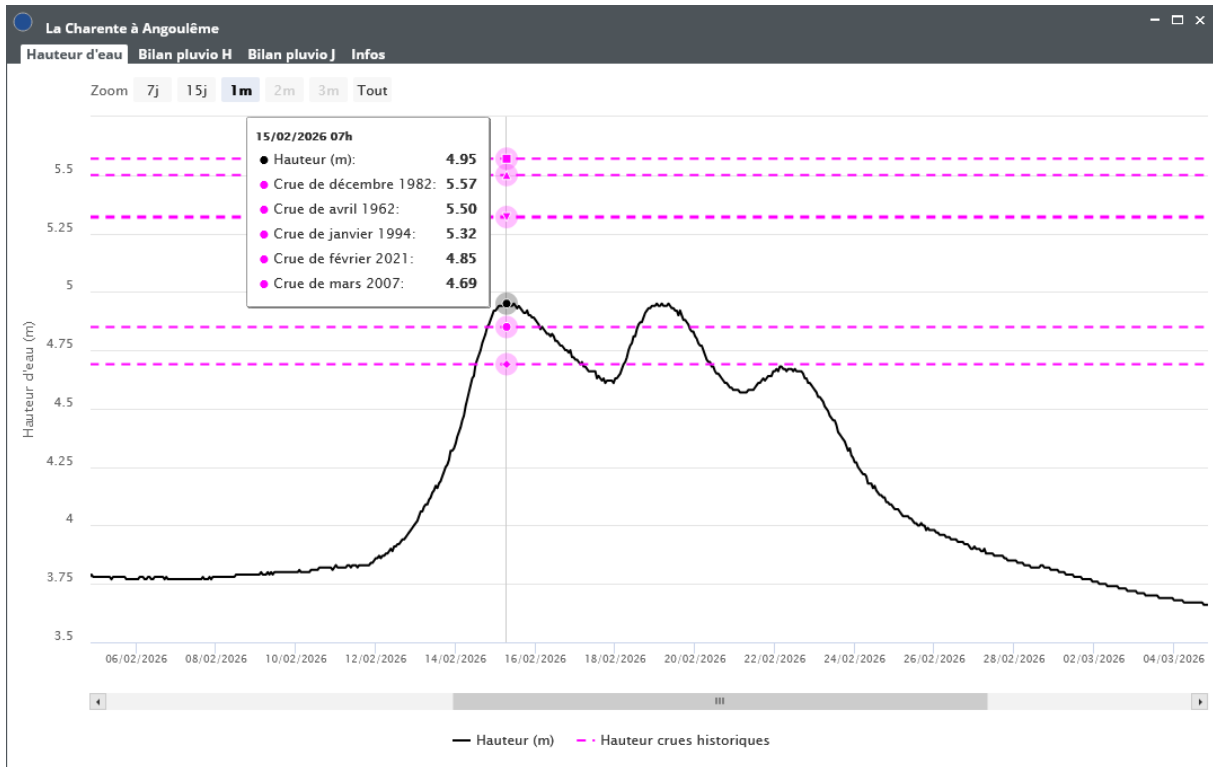
Stations sur la Charente



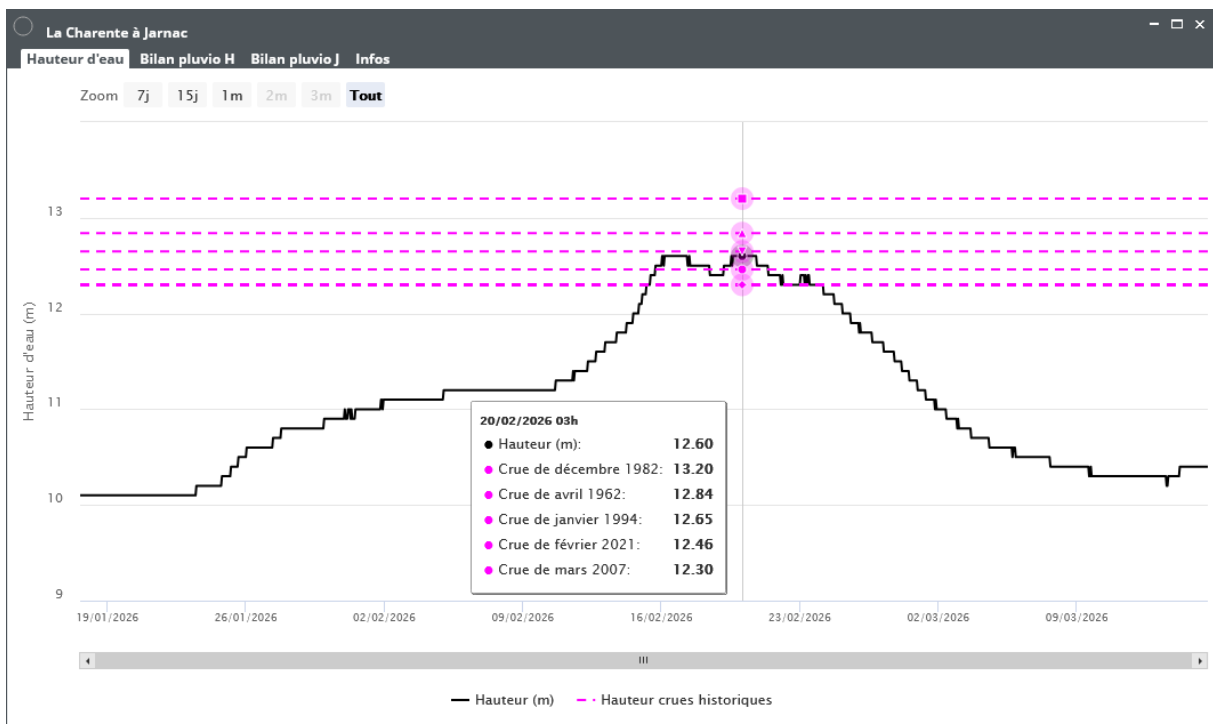
Annexe 2.1 – Hauteurs d’eau (en m) à la station de **Mansle** (février 2026 et crues historiques)



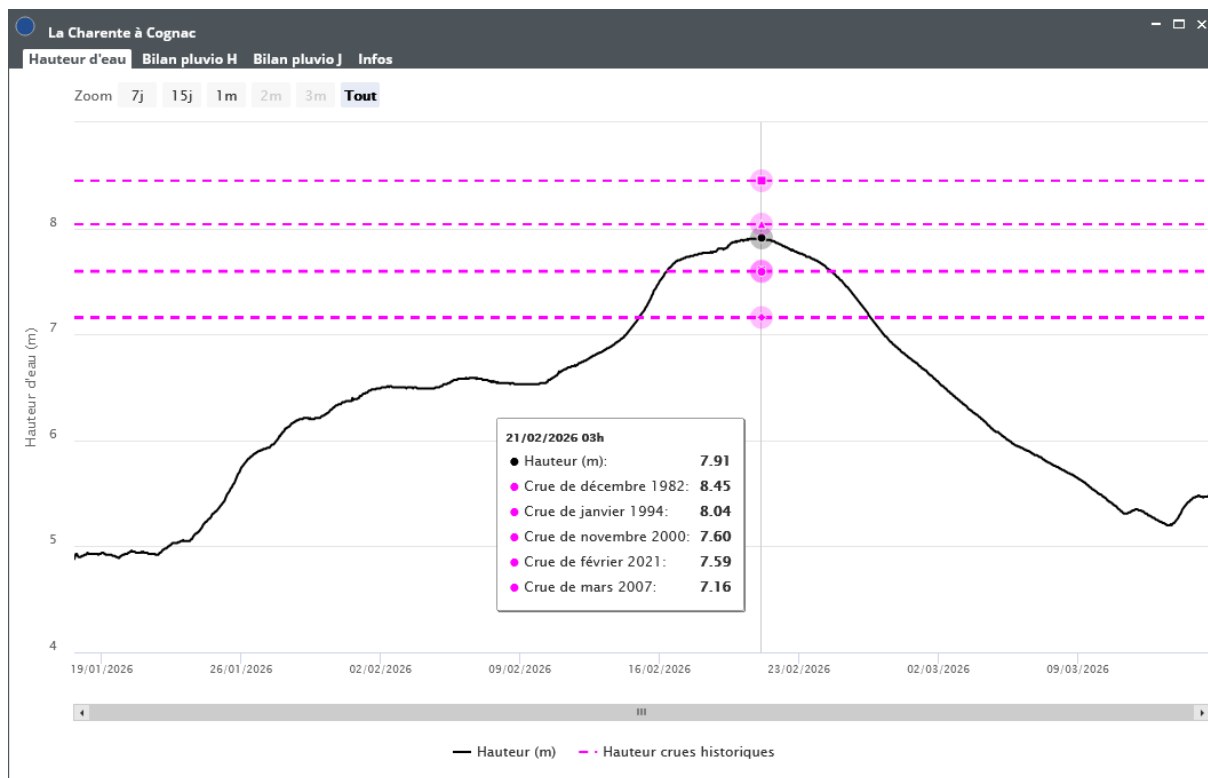
Annexe 2.2 – Hauteurs d’eau (en m) à la station de **Vindelle** (février 2026 et crue historique)



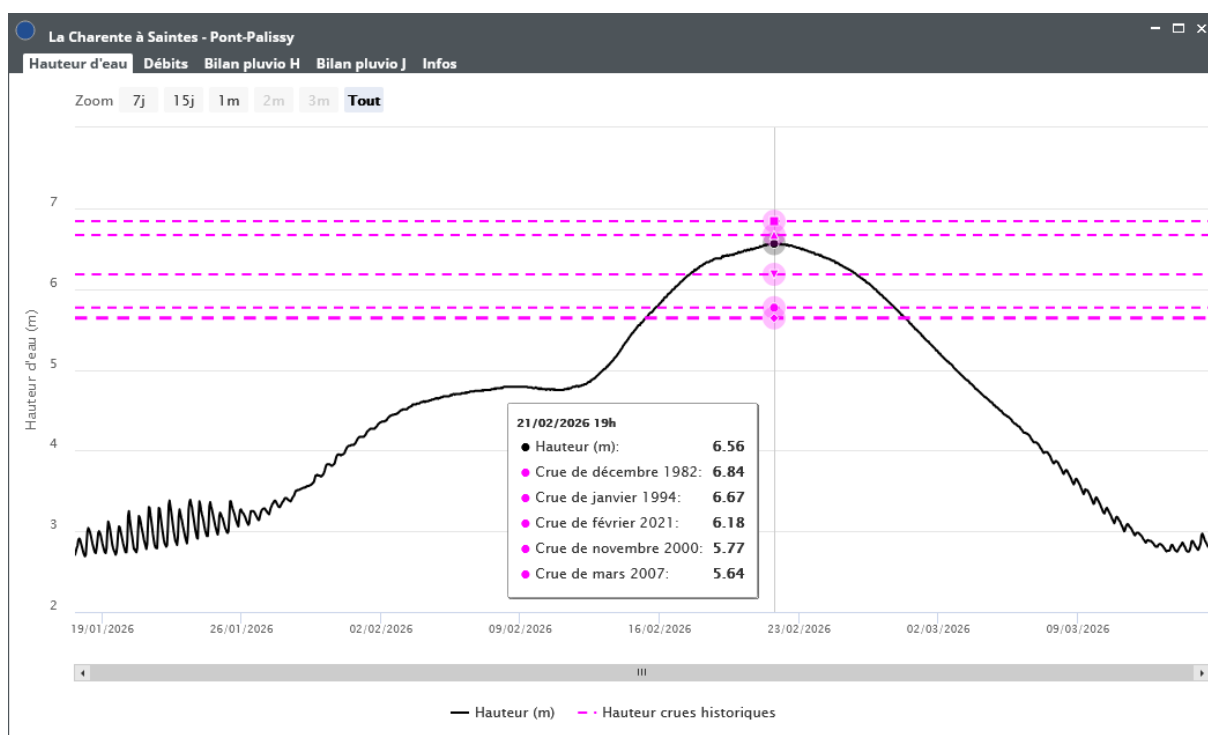
Annexe 2.3 – Hauteurs d'eau (en m) à la station d'Angoulême (février 2026 et crues historiques)



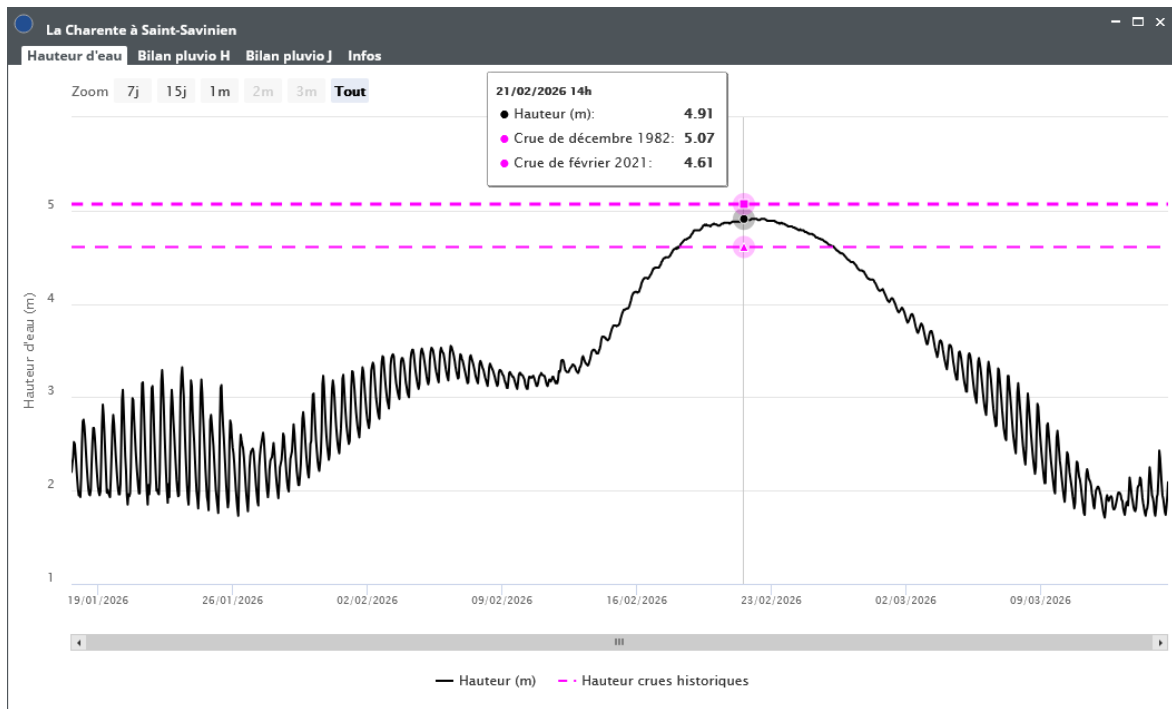
Annexe 2.4 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de Jarnac (février 2026 et crues historiques)



Annexe 2.5 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Cognac** (février 2026 et crues historiques)

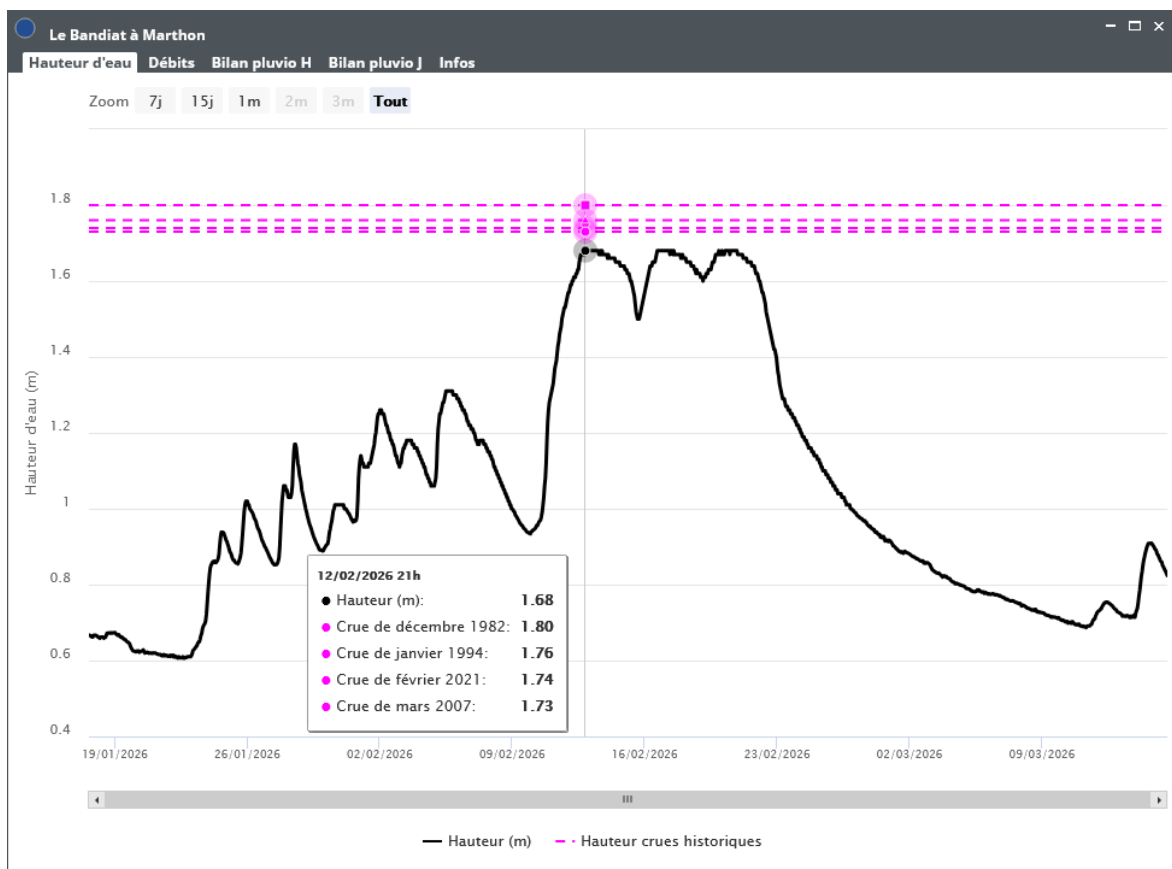


Annexe 2.6 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Saintes** (février 2026 et crues historiques)

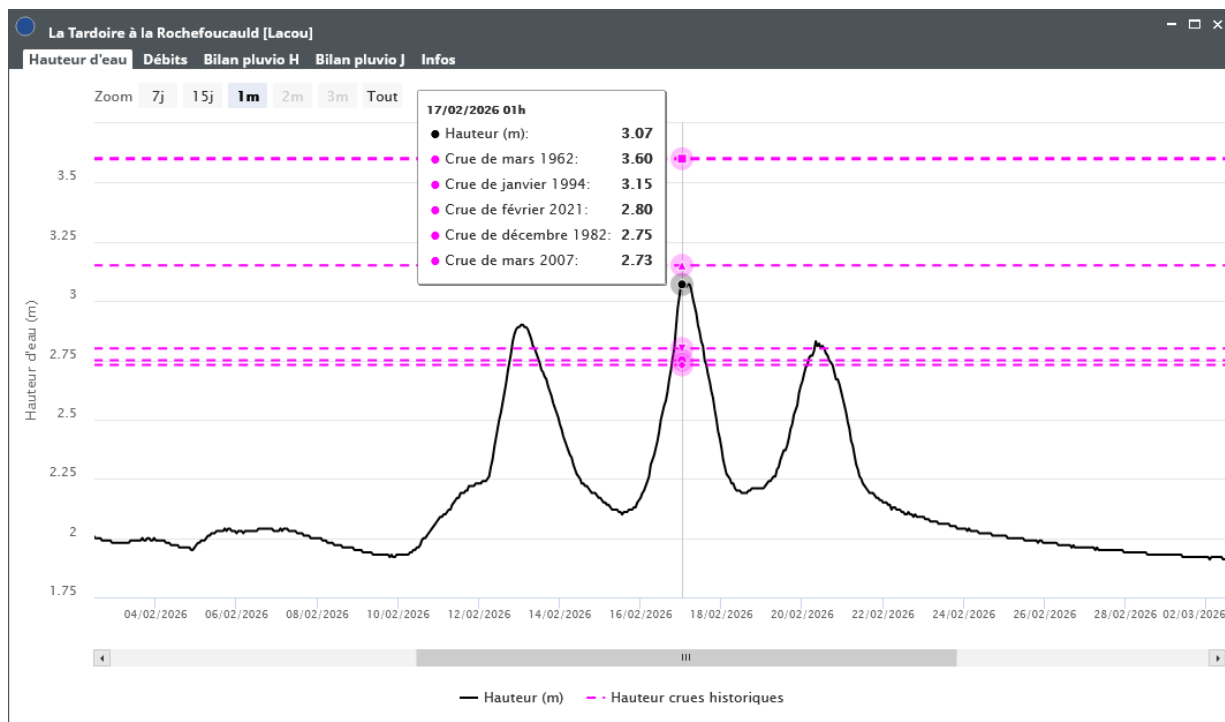


Annexe 2.7 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Saint-Savinien** (février 2026 et crues historiques)

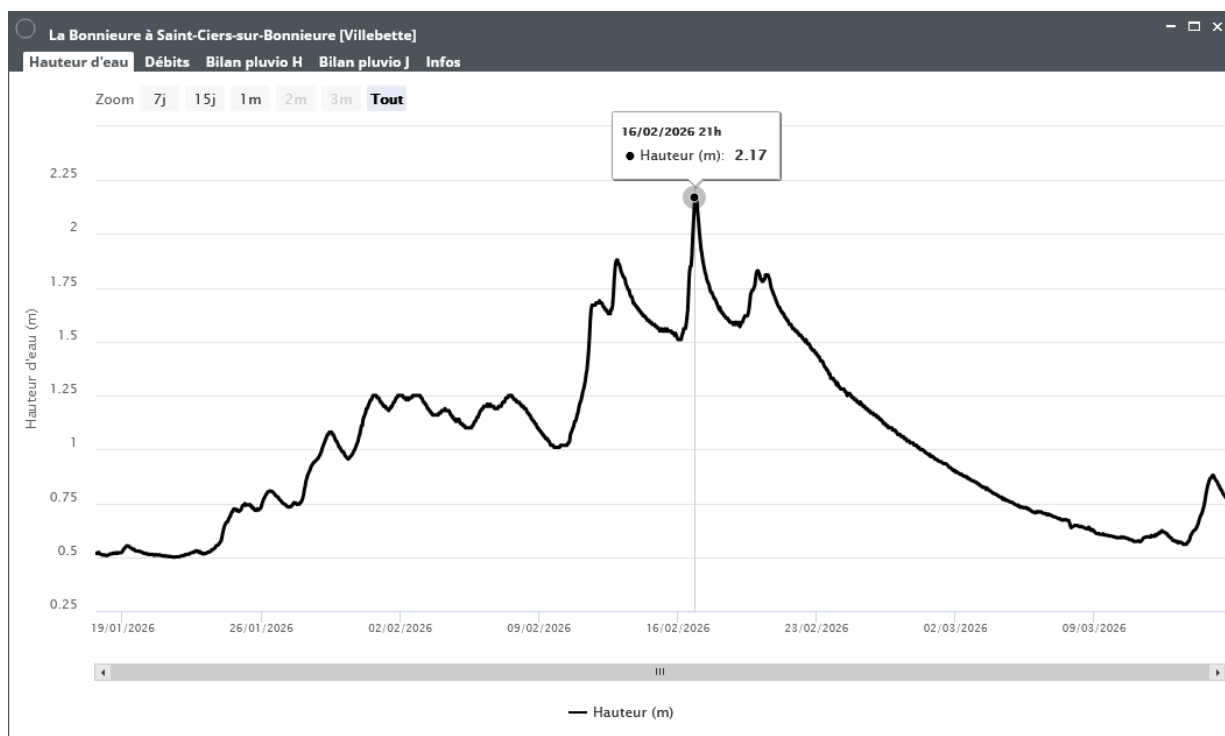
Stations sur les affluents



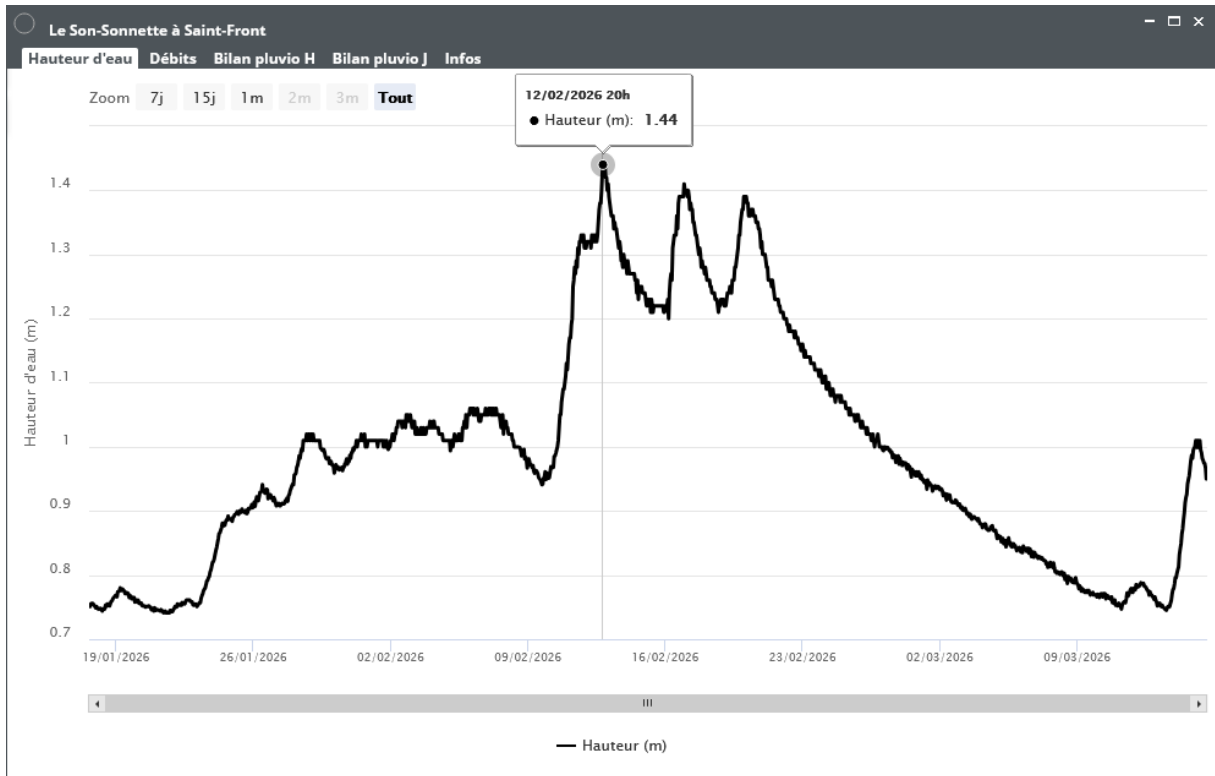
Annexe 2.8 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Marthon sur le Bandiat** (février 2026 et crues historiques)



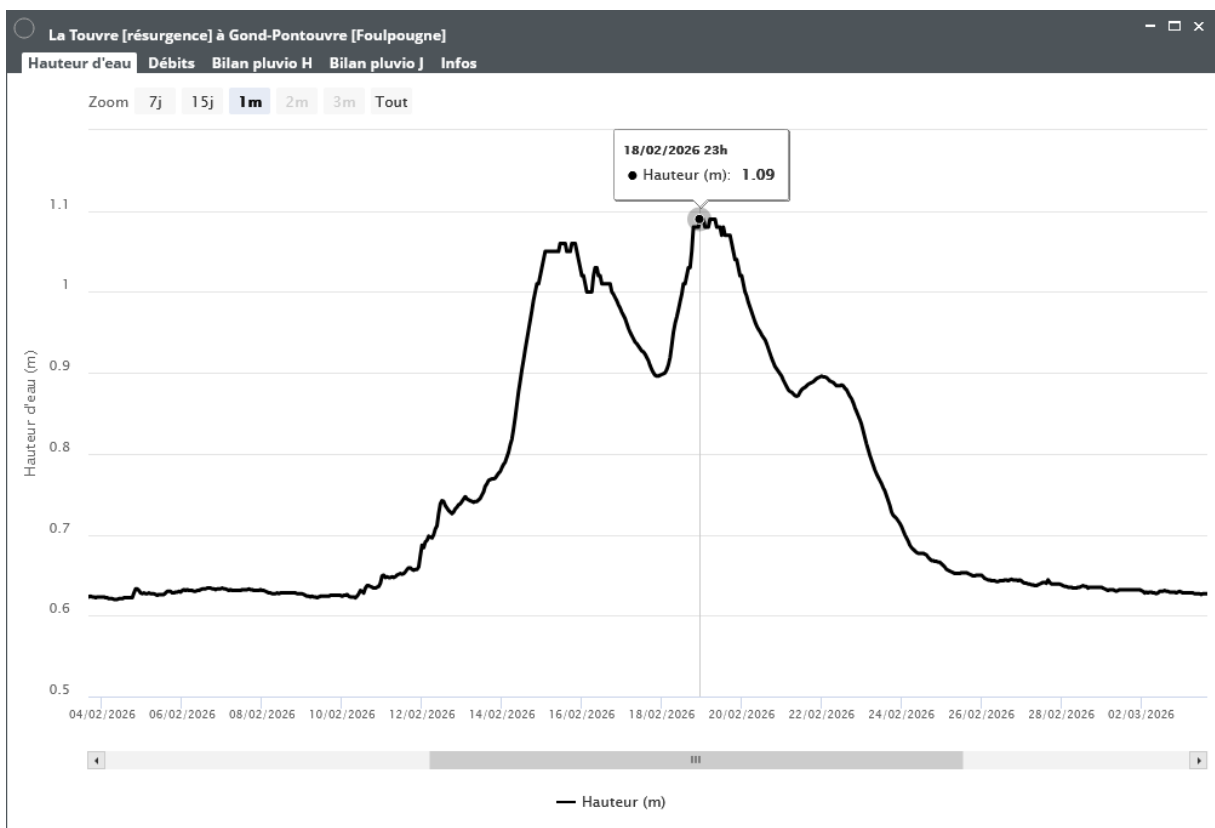
Annexe 2.9 – Hauteurs d’eau (en m) à la station de **La Rochefoucauld sur la Tardoire** (février 2026 et crues historiques)



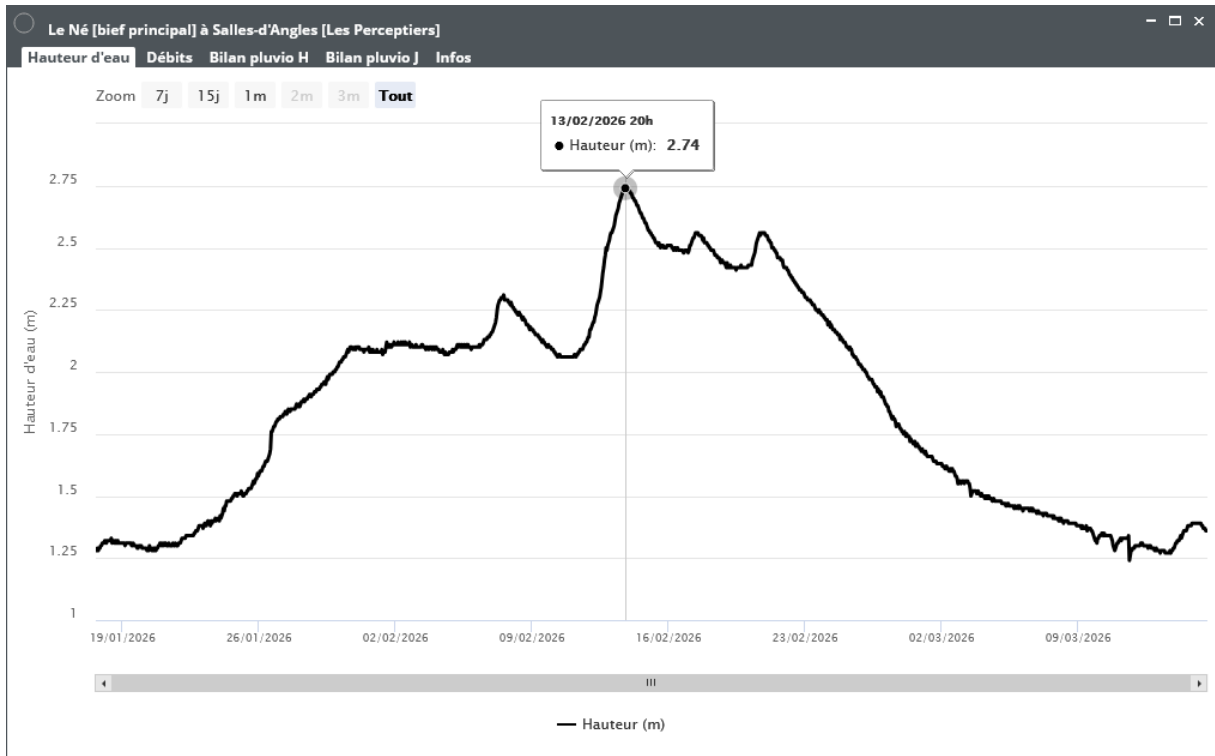
Annexe 2.10 – Hauteurs d’eau (en m) à la station de **Saint-Ciers-sur-Bonnieure sur la Bonnieure** (février 2026)



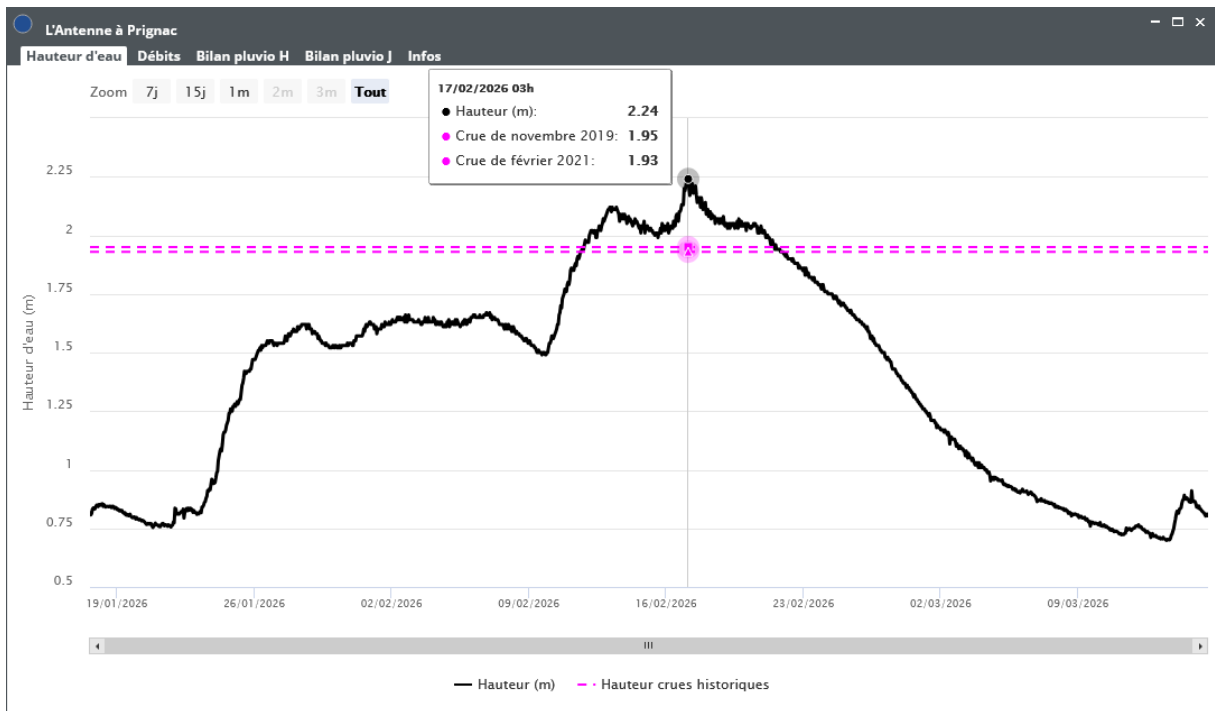
Annexe 2.11 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Saint-Front sur le Son-Sonnette** (février 2026)



Annexe 2.12 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Gond-Pontouvre sur la Touvre** (février 2026)



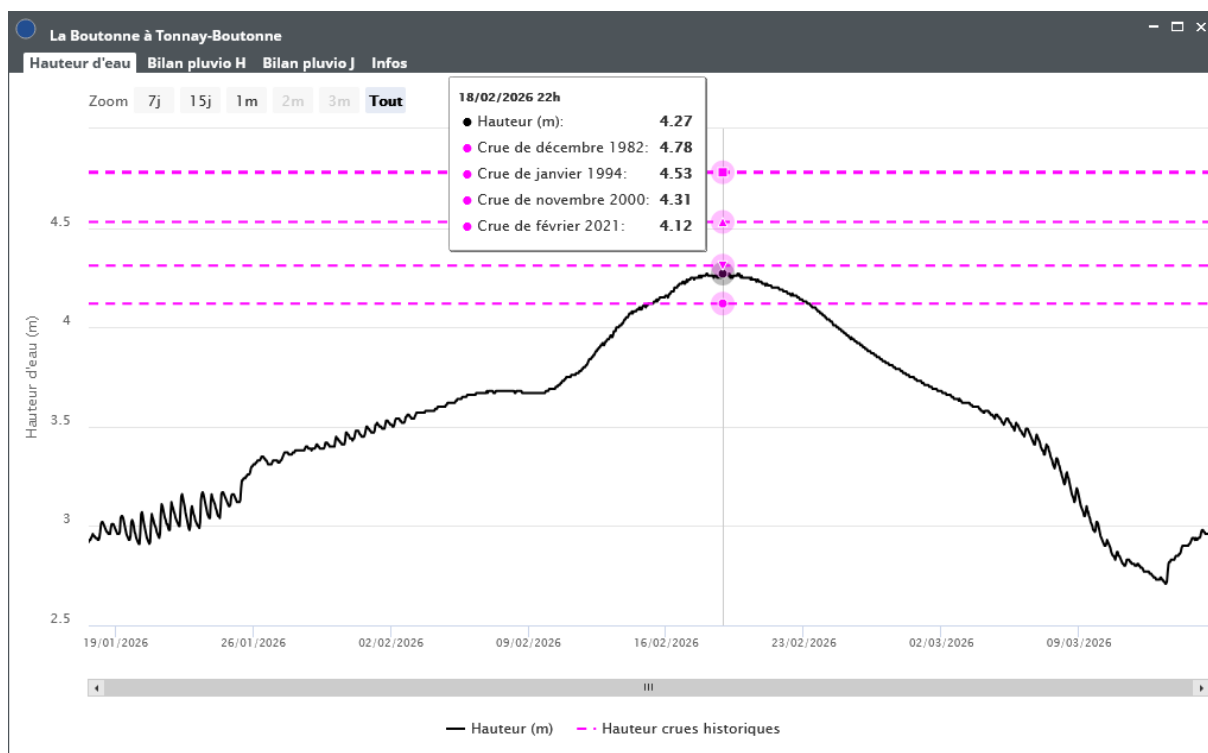
Annexe 2.13 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Salles-d'Angles sur le Né** (février 2026)



Annexe 2.14 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Prignac sur l'Antenne** (février 2026 et crues historiques)



Annexe 2.15 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Pons sur la Seugne** (février 2026 et crues historiques)



Annexe 2.16 – Hauteurs d'eau (en m) à la station de **Tonnay-Boutonne sur la Boutonne** (février 2026 et crues historiques)